10 ans d’engagement du BICE en Afrique

Les coordinateurs de pays font le bilan

Désiré Gilbert Koukoui
Côte d'Ivoire

Bernadette Camara
Mali

Crispin Luambua Mulumba
D. R. Congo

Enyo Gbédémah
Togo

Désiré Gilbert Koukoui Pour une Culture des Droits de l'Enfant en Côte d'Ivoire*

Ces dix dernières années, le BICE Côte d'Ivoire avec le soutien de la Délégation du BICE pour l'Afrique et du BICE Deutschland a contribué de façon significative au développement d'une culture de protection des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire.

S'appuyant sur des actions pertinentes de terrain pour améliorer au quotidien la situation des enfants rendus de plus en plus vulnérables du fait de la crise politico-militaire que connaît le pays depuis quatre ans, des actions de mobilisation sociale et de plaidoyer, des actions de renforcement des capacités des acteurs et des actions de mise en réseau des intervenants ont été menées. Le BICE a développé en Côte d'Ivoire une véritable expertise de protection de l'enfance, connue et reconnue aussi bien par les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les acteurs de terrain que par les enfants eux-mêmes, comme un acteur important dans le domaine des Droits de l'Enfant.

Avec son équipe pluridisciplinaire forte d'une soixantaine de membres dont une vingtaine de bénévoles, ses quatre centres d'accueil, ses projets et programmes d'appui aux droits fondamentaux des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection et son réseau de plus en plus important de relais, aussi bien à Abidjan, la capitale du pays, qu'à l'intérieur du pays, le BICE est devenu incontournable dans la politique de protection et de la défense des droits de l'enfant.

Cette notoriété et cette visibilité ont valu au BICE d'être coopté par les autorités du pays pour siéger dans plusieurs Comités nationaux mis en place dans le domaine des droits de l'enfant .

* Le BICE s'engage en Côte d'Ivoire depuis 1987.

Si des avancées significatives sont notées ces dix dernières années dans les droits de l'enfant, force est de reconnaître que la vigilance doit être de mise pour maintenir des standards minima de protection des enfants dans ce pays qui traverse une crise sociopolitique qui perdure et dont les conséquences sur les enfants sont de plus en plus désastreuses.

Le BICE - Côte d'Ivoire s'engage à poursuivre ses actions au service des enfants les plus défavorisés, pour une culture des droits de l'enfant de plus en plus affirmée dans le pays.

Bernadette Camara Création d'un environnement protecteur des droits élémentaires des enfants au Mali

Du fait de ses actions aussi bien au niveau politique qu'au niveau du terrain, le rayonnement du BICE a grandi dans l'espace malien au cours de ces 10 ans.

Les recommandations faites au cours du séminaire de 1997 avec les acteurs de la justice juvénile ont été prises en compte dans le nouveau code de procédure sur la minorité au Mali adopté en août 2001. Il s'agit là d'un résultat significatif de l'action du BICE-Mali. Conjugué avec d'autres, il a entraîné un changement radical au niveau des droits de l'enfant, singulièrement de celui des enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté. Droit et responsabilité prennent le pas sur l'arbitraire et la négligence.

Des progrès considérables sont enregistrés au niveau de la police et de la justice. Les délais de garde se normalisent peu à peu. Les enfants sont mieux traités par les policiers et la déjudiciarisation des litiges au niveau de la police est rentrée dans les habitudes, en particulier par les méthodes traditionnelles du cousinage. Le transfert des dossiers d'enfants à la Brigade des Mœurs est aussi un acquis.

Les magistrats sont sensibilisés aux problèmes des enfants et respectent de plus en plus les délais de détention provisoire. On note également une meilleure prise en charge des dossiers des mineurs impliqués avec des adultes. Le respect du droit et de la dignité des enfants a été très nettement accru avec la construction de quartiers pour mineurs et d'installations sanitaires dans les prisons.

La question des filles a aussi pu être abordée de manière constructive ; l'offre d'un centre d'accueil aux jeunes filles mères en détresse ouvre à celles-ci de nouvelles perspectives et a contribué à réduire les actes délictuels autour de l'avortement et de l'infanticide.

La société civile prend aussi conscience de son devoir de protection des enfants et s'implique à travers les Comités Locaux de Protection des droits des enfants. L'action conjuguée de ces bénévoles et des agences de protection des enfants produit des résultats de plus en plus significatifs.

Crispin Luambua Mulumba Impact socio-politique de l'engagement du BICE en R. D. Congo

Depuis 1996, le BICE-Congo s'est engagé dans la défense, protection et promotion des droits fondamentaux des enfants et plus particulièrement des enfants privés de liberté, victimes d'abus, enfants associés aux forces et groupes armés, victimes des conflits armés et des enfants en situation de marginalisation et d'exclusion. L'impact de son action est très visible en R. D. Congo.

Le réveil de conscience et l'engagement d'autres agences de protection de l'enfant grâce à l'action du BICE. Avant l'implantation du BICE au Congo, les actions en faveur des enfants, et notamment de ceux en conflit avec la loi et privés de liberté, étaient peu visibles. Les mineurs étaient incarcérés avec les adultes dans les mêmes pavillons avec toutes les conséquences négatives que cela pouvait entraîner. Grâce aux autorisations obtenues du Ministère de la Justice, le BICE a procédé à une séparation nette des mineurs des adultes dans les prisons du territoire contrôlé par l'ex-gouvernement avant la réunification du pays. Aujourd'hui, dans les provinces où opère le BICE, il existe des quartiers uniquement pour mineurs dans les prisons et nombreux commissariats. Les actions concrètes menées ont stimulé d'autres organisations internationales et nationales à faire le même travail. Le BICE est l'institution de référence en matière de la défense et de la protection des droits des enfants partout où il opère.

Contribution à la réforme de la loi sur la protection des mineurs et la vulgarisation des instruments juridiques régissant la justice pour mineurs. Une commission instituée par le Ministère de la Justice et l'Université de Kinshasa avait, vers les années 90, réfléchi sur la reforme de la loi sur la minorité. Cette réflexion n'avait pas abouti faute de moyens logistiques. BICE au Congo a lancé des ateliers regroupant les professeurs d'université, les magistrats, juges et d'autres auxiliaires de la justice pour que les travaux sur cette reforme de la loi soient concrétisés.

Le décret du 6 décembre 1950 sur l'enfance délinquante de l'époque coloniale était toujours en application. Ce décret était en déphasage avec les réalités sociales et judiciaires de notre pays mais aussi avec les dispositions des normes internationales ratifiées par la RD Congo. Le BICE et ses partenaires ont poursuivi leurs travaux durant toute la période de la transition. Par la suite, la MONUC, Save the Children, l'UNICEF, le BICE et les représentants des Ministères de la Justice et de la Défense se sont mis ensemble et ont élaboré un document définitif qui a été soumis à l'Assemblée Nationale et coulé comme disposition légale dans la nouvelle constitution adoptée par le peuple congolais. Ainsi, le problème de l'âge de la minorité est complètement résolu car une des dispositions relatives à la protection des droits des enfants ramène cet âge à 18 ans.

Une autre contribution et non la moindre est la publication du recueil sur la minorité dont le but principal est l'application rigoureuse des textes de lois. Ce recueil donne aux professionnels du droit un accès clair et pratique à l'ensemble des textes pénaux relatifs à l'enfance délinquante et déviante. Ce document est largement diffusé et utilisé comme repère guidant les officiers de police, les magistrats, les régisseurs de prisons etc. à identifier les textes applicables et à interpréter ces derniers dans une optique plus protectrice des droits de l'enfant.

La mise en place des Comités Locaux de Protection des droits de l'Enfant « CLPE ». La stratégie de mise en place des Comités Locaux de Protection de l'Enfant est une émanation du BICE. Aucune organisation n'appliquait cette approche indispensable pour l'implication de la communauté dans la défense et protection des droits des enfants. A ce jour, on constate une grande contribution des membres de CLPE qui œuvrent dans leurs quartiers respectifs auprès des enfants. S'inspirant de ce modèle, plusieurs structures ont développé sous d'autres appellations les « CLPE ». Il s'agit de réseaux communautaires développés à Kinshasa et à l'Est du pays.

Enyo Gbédémah Engagement politique et social de longue haleine et engagement personnel pour les droits des jeunes femmes portefaix et de leurs enfants

Accompagner les femmes portefaix et leurs enfants dans la protection et la promotion de leurs droits, pour plus de dignité et de respect, c'est le socle de l'engagement du BICE au Togo, dans le souci de donner à une catégorie sociale souvent méprisée et exclue la jouissance de ses droits fondamentaux.

10 ans durant le BICE a entrepris la promotion de l'éducation, de la santé, la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et leur exploitation par le travail, la promotion du droit à l'identité. Un travail de longue haleine fondé sur la confiance mutuelle entre nos collaborateurs, les portefaix et leurs enfants. Travail au bout duquel aujourd'hui beaucoup de jeunes filles ont repris confiance en la vie, en elle-même et en l'avenir, grâce à une réinsertion familiale et professionnelle réussie. D'autre part, beaucoup d'enfants ont fait leurs premiers pas à l'école grâce au travail des éducatrices, et c'est avec joie que nous pouvons retrouver les toutes premières élèves du préscolaire au collège aujourd'hui.

Un travail indéniable a été entrepris dans la région sud-est maritime zone de provenance des portefaix à travers la scolarisation, la sensibilisation, la formation des leaders communautaires. Ce travail concours progressivement à la création d'un environnement protecteur et réduit ainsi les risques de vulnérabilité auxquels sont exposés les enfants.

10 ans de parcours, c'est aussi un cheminement parsemé de difficultés, d'interrogations, de réflexions, de remise en cause afin de parvenir à s'adapter à un groupe cible assez complexe, que nous cherchons encore à mieux connaître et à mieux comprendre..., pour un travail plus efficace et plus significatif.

Notre mission: renforcement d'un environnement protecteur des droits de l'enfant

Un environnement protecteur est un état universel et intangible qui garanti à tout enfant une vie pleine, décente et digne. Il est le produit d'un ensemble de dispositions d'ordre légal, de règles et de normes (nationales et internationales), d'institutions, de pratiques et d'habitudes qui protègent l'enfant des violences, des abus, de l'exploitation et des négligences et favorise son développement intégral. Il résulte de la conjugaison d'une volonté politique et sociale traduite dans la mise en œuvre d'interactions entre institutions et services de l'Etat, de groupes de la société civile, des familles, de l'Eglise, des médias et des institutions des droits de l'homme et des droits de l'enfant. Il ne peut faire l'objet de compromis.

Les partenaires du BICE

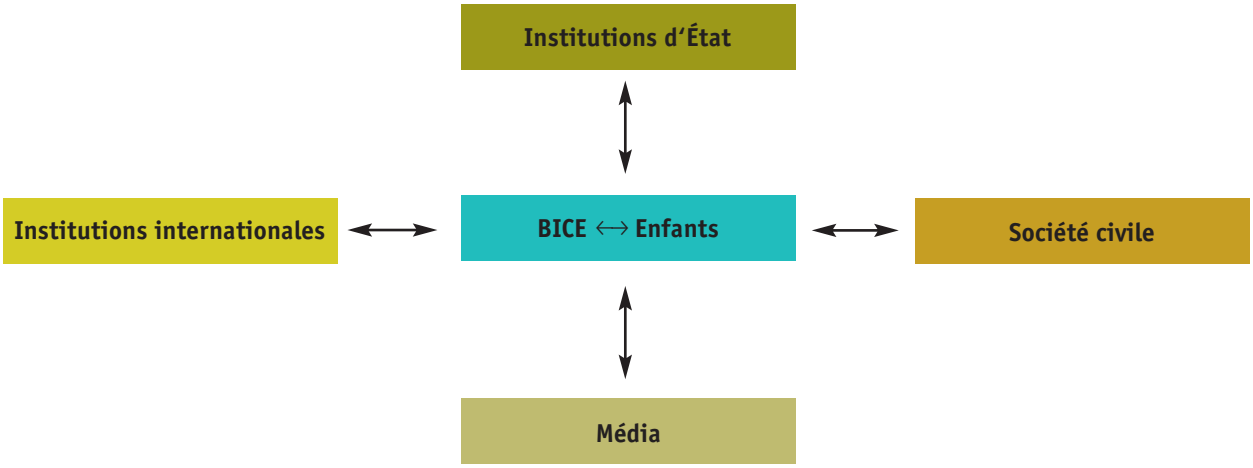

Institutions d'État
> ministres
> agents ministériels
> parlementaires
> justice (juges, magistrats, greffiers)
> police
> administration pénitentiaire (régisseurs, surveillants)
> service social (travailleurs sociaux)
> santé publique (médecins, infirmières, administrateurs)
> éducation (inspecteurs des écoles, directeurs et enseignants)
> inspecteurs du travail

Institutions internationales
> Conseil des Nations Unies des Droits de l'Homme
> UNICEF
> BIT
> UNESCO
> réseaux et coalisions des ONG

Média
> presse écrite
> radios
> TV
> Internet

Société civile
> ONG/associations
> églises (diocèses, paroisses, groupements de base)
> Comités Locaux de Protection des droits de l'Enfant
> Comités de Développement
> initiatives locales/groupements
> institutions scolaires privées
> Comités des parents d'élèves
> parents
> chefs de villages
> notables
> maîtres artisans (formateurs)
> employeurs
> les enfants!

Le rôle du BICE

Engagement BICE ⟷ institutions d'État
> sensibilisation
> plaidoyer
> élaboration et mise à disposition d'outils (recueils, guides pratiques, fiches techniques)
> formation et appui technique
> participation à la réforme de la justice juvénile d'un « code pour enfant » (mesures de protection des enfants contre toutes formes d'abus et d'exploitations)
> proposition de lois, harmonisation des textes avec les normes internationales
> création d'un observatoire (application des règles minima de protection des droits de l'Enfant)

Engagement BICE ⟷ institutions internationales
> sensibilisation
> plaidoyer
> suivi
> capitalisation des acquis

Engagement BICE ⟷ média
> sensibilisation, conscientisation
> plaidoyer
> élaboration d'outil et de guides pratiques
> formation et suivi
> échanges

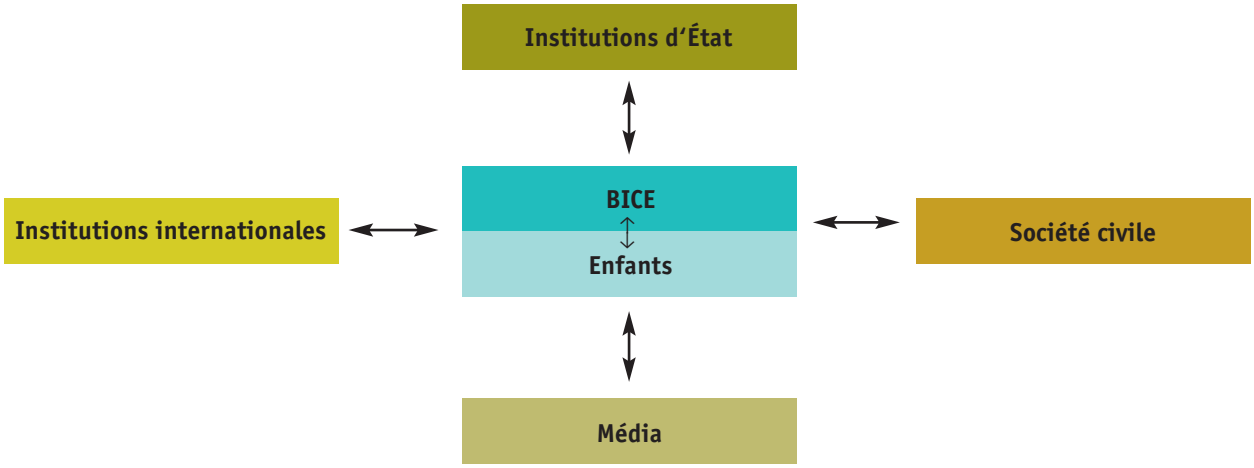

Engagement BICE ⟷ enfants
> appui psychosocial, renforcement des capacités de résilience et développement des capacités personnelles et de l'estime de soi
> appui à l'éducation : éveil précoce, préscolaire, éducation de base et alternative, alphabétisation fonctionnelle, éducation aux valeurs, à la paix, à la gestion des conflits, aux droits et responsabilités
> appui aux besoins vitaux (santé, nourriture, hébergement, vêtements)
> appui aux activités socio-culturelles (jeux, sports, arts...)
> accompagnement spirituel
> appui à la participation active des enfants
> ergothérapie et formation pré-professionnelle
> réinsertion familiale, sociale et professionnelle (préparation, suivi)
> appui à la formation professionnelle et au démarrage
> appui à la mise en association

Engagement BICE ⟷ société civile
> sensibilisation et conscientisation
> élaboration des outils pour les savoirs faire (guides pratiques)
> capitalisation et mutualisation des acquis : formation des intervenants, renforcement des capacités, accompagnement des activités de protection et de promotion des droits de l'enfant, création des synergies, mise en réseau

Enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté

Côte d'Ivoire, R. D. Congo, Mali, Togo, Sénégal, Guinée

L'histoire de Mamadou : Oublié par la justice – peine de prison draconienne pour le vol de deux vieux pneus *A 12 ans, Mamadou part de son village natal situé vers Sikasso (Mali) pour travailler chez un de ses oncles à Bamako. Il travaille durement tous les jours sans jamais recevoir de salaire. Au bout de 2 ans, s'en est assez, il décide de repartir au village. Mais il ne peut pas revenir au village en pantalon déchiré ! Mamadou veut donc s'acheter un nouveau pantalon et une paire de sandales en plastique. Il demande à son oncle de lui donner de l'argent, une part du salaire qu'il lui doit. Mais ce dernier se met en colère et place Mamadou dans un taxi de brousse pour Sikasso. Au premier arrêt Mamadou s'enfuit et retourne à Bamako. Dans la cour de son oncle, il y a deux vieux pneus qui traînent, Mamadou les prend dans l'espoir de pouvoir en retirer un peu d'argent pour s'acheter chaussures et pantalon.*

Malheureusement le rêve du retour s'effondre avant même avoir commencé. L'oncle prend Mamadou sur le fait alors qu'il sort de la cour avec les deux pneus, il l'emmène au commissariat de police, l'accusant de vol et de vagabondage. Mamadou se retrouve en prison, oublié par la justice.

Situation de départ Les enfants privés de liberté, une problématique très complexe et délicate à traiter qui était peu connue au début de l'engagement concret du BICE en Afrique. La plupart des organisations humanitaires en parlait à peine et ne menait que de rares actions ponctuelles d'aide, sans véritablement s'intéresser au problème de droit qu'implique la présence d'enfants dans les prisons.

Le BICE a créé des groupes de « recherche-action » en Côte d'Ivoire, au Mali, au Zaïre (actuellement R. D. Congo), en Guinée et au Sénégal, en étroite collaboration avec des partenaires d'Eglise et des ONG. Ces groupes ont eu pour mission d'apporter un appui psycho-social à ces enfants en détresse et de les rétablir dans leurs droits fondamentaux. Un nombre important de ces enfants était innocent ou détenu pour des infractions minimes, souvent liées à leur état de grande pauvreté (vagabondage, petits vols liés à la faim). A coté de ceux-ci, on trouvait également des jeunes, auteurs de vols qualifiés, de coups et blessures, des infracteurs à la législation concernant les stupéfiants. Ces enfants, rarement scolarisés sont aussi victimes de la pauvreté des adultes, du délitement de la famille dans les grands centres urbains, de systèmes sociaux défaillants, de la répression arbitraire de l'Etat et survivent sans espoir et sans perspectives d'avenir.

Ces enfants privés de libertés étaient presque tous gravement traumatisés par leur arrestation et ses suites : la violence et les mauvais traitements subits dans les postes de police, au tribunal et en prison. Ils y ont enduré la faim et la soif, des humiliations et pressions. Ceux qui étaient malades ou blessés n'étaient pas soignés. Dans les commissariats et en prison, ils étaient mêlés aux adultes, parfois de réels bandits dangereux qui leur faisaient également subir la loi du plus fort : les enfants devaient les servir, accomplir les corvées et de surcroît assouvir leurs pulsions sexuelles. Leurs familles n'étaient que rarement informées de leur arrestation et si elles l'étaient, réagissaient par le rejet de cet enfant qui avait « terni leur honneur ». Abusés et abandonnés de tous, même de la justice qui ne traitait pas leur dossier, souvent faute de civilement responsable, les enfants croupissaient terrorisés, sans espoir et sans avenir dans des prisons vétustes et insalubres.

L'histoire de Nansira : Mariage forcé et tentative d'homicide de son agresseur. *Nansira est orpheline, elle a grandi dans la famille d'un oncle dans le cercle de Bamako (Mali). Elle a été élevée sévèrement et en tant que fille n'avait aucun droit, si ce n'est d'obéir.*

Alors qu'elle venait d'avoir 10 ans, son oncle la promit en mariage à un quinquagénaire, pratique coutumière encore fréquente. Nansira ne voulait pas de cela mais ne pouvait pas refuser. Elle décida donc de prendre la fuite et se cacha dans les buissons, mais sa famille la retrouva rapidement. C'est ligotée qu'elle a été ramenée chez elle. Puis elle a été battue pour la châtier de son comportement inacceptable et lui faire entendre raison! Quand Nansira retrouva des forces, elle s'enfuit à nouveau pour échapper à ce sort qui la terrorisait. Elle alla chercher refuge chez une tante, mais ses cousins l'amenèrent chez elle, puis la traînèrent comme un chien vers la maison de son prétendant. Là, ligotée à nouveau et tenue par ses cousins, Nansira fut violée par son prétendant afin que le mariage soit consommé.

Dans la nuit, l'homme tenta à nouveau de la violer. Nansira s'est débattue de toutes ses forces, mais elle n'était pas de taille à résister. Dans cette lutte, elle a attrapé ce qui tombait sous sa main pour frapper l'homme ; c'était une hache. Elle a frappé ; blessé et fou de rage, l'homme a hurlé. Alarmés, des voisins se sont précipités. Nansira a été amenée à la police. Accusée de tentative d'homicide, elle fut jetée en prison. Le cauchemar se poursuit...

Sylla raconte : Etre séparé des détenus adultes, une délivrance ! *« Je suis très content, le carré des mineurs de Tambacounda (Sénégal) est pour moi une délivrance parce que chez les adultes nous avons vu et subi des choses terribles, c'étaient les pires moments de ma vie. Chaque adulte voulait s'approprier un jeune... Certains nous vantaient leurs actes et voulaient nous apprendre à devenir de grands bandits pour mieux réussir notre vie ; d'autres étaient eux-mêmes traumatisés. Actuellement je ne subi plus de pression et je peux dessiner des modèles pour garder la main, car plus tard, je veux devenir styliste. »*

D. R. Congo Dans la plupart des commissariats de police, hommes, femmes, filles et garçons en détention provisoire ne se trouvent pas dans des cellules séparées. Les abus sexuels représentent un grand danger.

Côte d'Ivoire les portes des cellules s'ouvrent grâce à l'assistance juridique du BICE. Un cauchemar prend fin, une vie en liberté recommence – les premières étapes avec le soutien du BICE.

Les principaux résultats

Près de 22 000 mineurs bénéficiaires du projet dans 32 prisons et 130 commissariats. Plus de 70% d'entre eux ont été libérés grâce à l'action du BICE.

Au niveau de la police

> 130 commissariats de police régulièrement visités par les intervenants sociaux, appui aux mineurs détenus (écoute, recherche de famille, assistance juridique, appui alimentaire, désinfection des locaux)
> Plus de 400 officiers de police judiciaire formés aux droits de l'enfant, à la justice pour mineurs de leur pays et à l'écoute active
> 8 cellules aménagées au niveau des commissariats
> Respect de la durée de garde à vue obtenue et abandon des pratiques de violence dans les commissariats

Au niveau de la justice

> Environ 280 magistrats et travailleurs sociaux formés (mêmes thèmes)
> Production d'un Recueil sur la Minorité pour la Côte d'Ivoire et la R. D. Congo
> Production d'un livret sur l'Ecoute Active

Au niveau des prisons de l'alternative à l'emprisonnement

> 18 quartiers pour mineurs construits et aménagés, des quartiers pour femmes améliorés dans le cadre de l'appui apporté aux femmes enceintes et aux mères accompagnées d'enfants
> Durée de détention préventive ramenée à deux mois ou moins
> Deux centres d'alternative à l'emprisonnement créés et gérés par le BICE (en Côte d'Ivoire et R. D. Congo) ; capacité d'accueil totale : 70 enfants, encadrés par le BICE (éducation de base et alternative, formation professionnelle, réinsertion familiale et sociale)
> Appui psycho-social, alimentaire, soins de santé primaire, éducation de base et alternative donnés chaque jour aux enfants par les éducateurs du BICE dans 6 prisons, plus occasionnellement dans les autres. Aide à la réinsertion.

Au niveau de la société civile

> 35 Comités Locaux de Protection et de promotion des droits de l'enfant (CLP) créés dans les quartiers pour démultiplier les actions du BICE. Membres formés aux droits de l'enfant et à l'écoute active
> Sensibilisation de l'opinion publique par des émissions radio régulières et des animations
> Production et utilisation d'un film documentaire sur le phénomène

Sénégal De 1996 à 2003 le BICE a œuvré pour la séparation des détenus mineurs et majeurs en construisant dans les principales prisons du pays, des quartiers pour mineurs

Côte d'Ivoire La présence d'une personne du BICE lors des dépositions dans les commissariats garantie que l'interrogatoire n'est pas un acte d'intimidation et de brutalité conduisant à un aveu de culpabilité forcé.

Jeunes enfants en détention avec leur mère

Côte d'Ivoire, R. D. Congo, Mali, Sénégal, Guinée

L'histoire de Noëlle : les premières années d'une vie en prison. « la vie de ma fille ne m'appartient pas, c'est à cause de moi qu'elle souffre. » *Dans la maison d'arrêt d'Abidjan, la MACA, se trouvent près de 5 000 détenus dont 140 femmes, 11 d'entre elles ont des enfants nés en prison, dans des conditions inhumaines : les détenus ne mangent pas à leur faim et manquent de soins médicaux.*

Eni est une des femmes, dont la fille, Noëlle, est née en prison. Eni a frappé son ami, dans un acte d'autodéfense. Elle est accusée de tentative de meurtre. Elle attend son jugement depuis 4 ans. Il y a 4 ans, sa vie de femme libre se terminait, alors que celle de Noëlle commençait – en prison.

Les conditions de vie en prison sont dures. Pour avoir à manger à sa faim ou jouir du luxe d'un matelas il faut soit avoir de bons contacts à l'extérieur soit travailler, nettoyer les cellules par exemple où laver les vêtements de ceux qui ont ces contacts.

Eni vient de Guinée. Comme beaucoup d'autres, elle avait l'espoir de construire une vie meilleure à Abidjan. Mais maintenant, elle est seule, sans famille et proches pour la soutenir ou lui rendre visite. Elle n'a personne qui puisse l'aider matériellement ou émotionnellement à surmonter ces dures conditions de vie. Ne disposant d'aucun moyen, Eni doit travailler pour les autres et fait partie des détenues de deuxième rang, celles dont les autres détenues et le personnel de prison profitent sans scrupules.

Une psychologue du BICE rend visite aux femmes comme Eni plusieurs fois dans la semaine. Elle parle avec elles de leur situation et de l'avenir de leurs enfants. Eni a des sentiments de culpabilité vis à vis de sa fille Noëlle qui ne peut pas grandir en liberté comme les autres enfants : « la vie de ma fille ne m'appartient pas, c'est à cause de moi qu'elle souffre. »

À ses 4 ans, Noëlle, grâce au soutien du BICE, est accueillie dans une famille et elle rend souvent visite à sa maman à la MACA. Un an plus tard, l'avocat du BICE arrive à faire sortir Eni de prison. Elle peut enfin retrouver sa fille. Avec l'aide du BICE, Eni et Noëlle ont pu retourner en Guinée, leur pays natal.

Situation de départ En Afrique de l'ouest, plus de la moitié des délits qui mènent les femmes en prison est liée à la pauvreté : prêts qu'elles n'arrivent pas à rembourser, prostitution, vente illégale de médicaments... ou encore des bagarres entres femmes rivales : il suffit que l'une d'entre elles porte plainte pour coups et blessures pour que l'autre soit arrêtée. On y rencontre parfois aussi de vieilles mamans accusées de sorcellerie. Bon nombre de ces femmes sont ressortissantes d'un pays étranger. De plus, très fréquemment, quand une femme est conduite en prison, son mari et sa famille l'abandonnent ; elle a apporté la honte...

Dans une majorité des prisons, il existe un quartier spécifique pour femmes ; mais là aussi, les bâtiments sont vétustes, sans commodité et la promiscuité y est terrible. Pour survivre, les femmes pauvres ou étrangères qui ne peuvent compter sur personne doivent travailler pour celles qui ont de l'argent ou le soutien de leur famille. Certaines sont contraintes de se prostituer à des hommes qui ont obtenu la complicité de gardiens. Dans cet univers impitoyable, tout se monnaie.

La loi permet aux mères de garder leurs jeunes enfants avec elles jusqu'à l'âge de trois ans. Mais les conditions carcérales ne sont pas prévues à cet effet. Certains enfants en bas âge arrivent là avec leur mère, d'autres naissent et grandissent dans cet univers clos, dans des conditions plus que précaires :

> Manque d'hygiène et de soins médicaux, grossesses non suivies, absence de soins préventifs pour les enfants (vaccinations)
> Insuffisance et mauvaise qualité de la nourriture pour les mères et difficultés pour celles-ci d'allaiter leur enfant ou de le nourrir lorsqu'il est plus grand
> Surpopulation des locaux exigus, mal ventilés et mal éclairés. Pas de possibilité pour une mère de s'isoler ou d'être au calme avec son enfant
> Absence de stimulation et d'éveil précoce pour les enfants
> Absence de visites de proches

Ces conditions inhumaines traumatisent les femmes, certaines sont prostrées et pas en état de s'occuper correctement de leur enfant. Il n'est pas exclu que des femmes contractent leur grossesse en prison.

L'éveil précoce améliore les conditions de vie dans lesquelles se trouvent les jeunes enfants qui passent (malgré eux) leurs premières années en détention. Les jeux et activités proposées aident les mamans à élever leurs enfants malgré la prison et à gérer le stress psychique qu'elles endurent.

Les principaux résultats Au cours de ces dix années, ce n'est pas moins de 1 200 enfants et mères dans 14 prisons qui ont bénéficié d'un appui psychosocial et d'une assistance juridique grâce aux projets du BICE.

- Amélioration des conditions de détention (assainissement des locaux, apport en literie, en matériel d'hygiène, en soins de santé primaire, appui alimentaire et vestimentaire)
- Appui psychosocial aux mères pour surmonter leurs traumatismes et élargir leurs compétences sociales ; activités d'éducation de base développées avec elles (alphabétisation, notions d'hygiène, de santé, d'équilibre alimentaire, développement de l'enfant, puériculture, connaissance des institutions, de leurs droits fondamentaux, ...)
- Recherche de famille et médiation avec les proches pour que les liens soient renoués ou pas rompus, le cas échéant
- Assistance juridique aux mères, demande de mise en liberté conditionnelle pour les femmes enceintes, établissement d'actes de naissance pour les enfants nés en prison
- Développement d'activités d'éveil précoce pour les enfants (psychomotricité, langage, sociabilité, ...)
- Recherche de solutions de garde alternative pour les enfants les plus âgés (auprès d'un membre de la famille élargie ou recherche d'une famille d'accueil) avec l'adhésion et l'accord de la mère pour un tel projet
- Développement d'activités d'ergothérapie pour les mères, leur permettant à la fois de mieux lutter contre le stress carcéral et d'acquérir des techniques susceptibles de leur permettre de gagner un peu d'argent et de mieux s'occuper de leur enfant (coiffure, couture, tricot, broderie, crochet, transformation alimentaire)
- Préparation de la réinsertion post-carcérale : accompagnement de la mère sur son projet de vie
- Appui au démarrage d'une activité génératrice de revenus
- Sensibilisations des autorités pénitentiaires et juridiques sur les violations des droits de ces femmes et les mauvaises conditions de détention – plaidoyer pour une amélioration du régime pénitentiaire

Les juristes du BICE proposent une assistance juridique. Le bien être de l'enfant en est le point central.

Enfants victimes d'abus et d'exploitation

Côte d'Ivoire, R. D. Congo

Situation de départ Les enfants de la rue, exploités, abusés, sont de véritables parias de la société, ils sont considérés comme des nuisibles. Dans chaque pays il existe un nom spécifique pour les qualifier. Ce nom est chargé de tout le mépris que la population leur porte. Ils subviennent à leurs besoins en effectuant des petits travaux : portage de bagages, vente de sachets plastiques, de mouchoirs en papier, cirage de chaussures, ... Ils dorment dans les étals de marchés ou dans des maisons en construction. Il arrive aussi qu'ils commettent de petits vols ; la prison constitue alors le terminus de ce parcours d'errance. Certains adultes n'ont pas de scrupules à les exploiter ou à les instrumentaliser. L'exemple le plus criant à été vécu à Mbuji Mayi au Congo en 2003 ou des politiciens se sont servi des « Shégués » (ainsi dénomés en R. D. Congo) pour semer la terreur. La population s'est alors révoltée contre eux et a organisé un véritable lynchage de tous les enfants de la rue qui lui tombaient sous la main.

Bon nombre d'enfants de la rue sont originaires de familles recomposées où ils ne se sentaient plus à l'aise, rejetés par leur marâtre ; d'autres, devant aider leurs parents très pauvres à assurer les ressources de la famille, ont passé de plus en plus de temps dans la rue avec d'autres enfants. Un jour ils franchissent le pas et ne rentrent plus à la maison. D'autres encore, sont des réfugiés ou des déplacés de guerre qui ont perdu leurs parents... Les filles bien que minoritaires sont également concernées. Elles font l'objet « d'une protection » des plus grands ou de policiers moyennant faveurs spéciales. D'autres adultes n'hésitent pas non plus à abuser d'elles.

Principaux résultats

> Plus de 18 000 enfants bénéficiaires des projets en Côte d'Ivoire et en R. D. Congo
> Organisation de sorties de jour et de nuit pour rencontrer et accompagner ces enfants
> Soins de santé primaire dispensés en ambulatoire
> Création de 5 centres d'accueil d'une capacité d'accueil de 20 à 50 places (2 en Côte d'Ivoire, 3 en R. D. Congo)
> Sensibilisation de masse à travers des émissions radios ou télé régulières
> Développement de « l'Ecole des Parents » à travers des émissions radios sur des thèmes d'éducation des enfants
> Réhabilitation de ces enfants, appui psycho-social, appui à la formation professionnelle, réinsertion socioprofessionnelle ou scolaire
> Près de 2 500 enfants réinsérés durablement en famille

Jean Marc raconte *« Je m'appelle Jean Marc. J'ai 9 ans. J'étais au village avec ma grand mère et ma maman. Quand on devait me mettre à l'école, ma maman a dit qu'elle n'a pas l'argent. À cause de ça, elle m'a pris et m'a envoyé chez mon papa à Abidjan. Quand je suis venu, au lieu de me mettre à l'école, il m'a laissé comme ça. Chaque jour, quand il donne l'argent pour préparer les repas sa femme bloque ça. Elle ne prépare pas et puis quand je pleure, elle me frappe. Et puis un jour elle m'a blessé avec un couteau. Elle a lancé ça sur moi et ça a blessé mon pied. J'ai fui et je suis allé dehors. J'ai dormi dehors au marché jusqu'au jour où un grand m'a vu et m'a pris pour venir au Sauvetage (centre d'accueil du BICE au Plateau en centre ville). »*

Côte d'Ivoire De plus en plus de filles se retrouvent dans la rue à cause des tumultes dans le pays et sont victimes d'abandon, d'abus et de violence. Dans les centres d'accueil du BICE elles trouvent protection et réconfort.

Côte d'Ivoire Plus que le plaisir des numéros de cirque, c'est la coopération, le travail en équipe, la confiance et la persévérance que ces anciens enfants de la rue découvrent. Ils se reconstruisent émotionnellement, se stabilisent.

Un enfant dans le couloir de la rue

Ses amis l'appelaient Charly, mais ce n'était que son surnom
Son vrai nom, il le gardait jalousement pour le jour où il ne vivrait plus dans la rue
Pour le jour où il s'en retournerait vivre en famille
Car il n'était pas né pour vivre dans la rue
Les voitures le fascinaient, il les gardait....il les lavait....
Elles étaient son gagne pain
Il aurait bien voulu être mécanicien, mais ce n'était qu'un rêve
Car un enfant de la rue a trop mauvaise réputation pour faire un bon apprentissage et acquérir un vrai métier.
Il dormait n'importe où, au centre ville, dans un recoin
A l'ombre de la cathédrale ou au marché central,
Lorsqu'un gardien de nuit le laissait s'étendre auprès de lui pour se reposer.
Mais cette nuit-là, tous l'avaient chassé car il était trop malade et ça les dérangeait quand il vomissait.
Il aurait bien voulu guérir, mais il n'avait près de lui ni médecin, ni infirmier
Il s'est couché, exténué, les bras en croix, auprès des voitures qu'il gardait
Et s'est endormi pour ne plus se réveiller.

Il n'était surtout pas né pour mourir dans la rue...
Lorsqu'au matin le soleil s'est levé,
Sur le trottoir de l'avenue Botro Roussel, pour une fois, nul ne pouvait le chasser
Car il se reposait pour l'éternité
La police a enquêté, les passants l'ont regardé....et sont passés
Il est resté là toute la journée, nul ne voulait s'en occuper
Seules les fourmis en procession commencent dans la soirée à le visiter
Tandis que ses copains de la rue, avec l'aumônier étaient venus, tout près de lui, prier
Et d'un linceul blanc ils l'ont enlacé.

Aimon Aimé Désiré (encadrant du centre Sauvetage) d'après Frère Yves Lescanne

Les enfants dits « sorciers »
R. D. Congo

Hortense raconte *« Je suis née à Kinshasa mais je ne connais pas mon âge. Je suis cadette d'une famille de trois enfants. J'ai abandonné les études très tôt par manque de soutien. Néanmoins, je vivais bien avec mes parents, qui s'efforçaient de nous trouver de quoi manger chaque jour. Peu après le début de la guerre, mon père est tombé malade. Avec les petits moyens dont disposait la famille, on n'a pas réussi à le sauver. La mort l'a emporté.*

Je suis restée avec ma mère et ma tante. Les soucis ont rongé ma mère, jusqu'à l'entraîner à la mort. C'est à partir de ce moment que commenca mon calvaire. Ma tante m'amena avec elle ; elle avait 3 enfants aussi. Une nuit, ma tante a eu un songe lui indiquant que je la menaçais ! Elle a révélé le songe au prophète d'une église de réveil qu'elle fréquente. Ce dernier a confirmé que j'étais sorcière. De retour à la maison, ma tante m'a fait part de son songe et de la sentence de son « prophète ». Depuis ce jour, j'ai été l'objet d'injures et de brutalités physiques. Quelque fois, on me privait de nourriture. Malgré toutes ces violences, je n'ai jamais accepté cette fausse accusation. Pour en finir une fois pour toutes, ma tante me chassa de la maison. Je suis allée dans la rue, un milieu nouveau pour moi.

Je passe la nuit dans une maison inachevée avec d'autres filles de la rue. Par moment, nous subissons des violences de la part des garçons : insultes, viol, vol de nos biens. Pour survivre, je travaille durement de huit heures à dix-huit heures en vendant de la chikwange (préparation à base de maïs) par une connaissance à ma grande sœur. C'est un travail pénible dont le maigre revenu me permet au moins de manger quelque chose... »

Situation de départ Les enfants dits sorciers sont arrêtés au niveau des commissariats de police, en R. D. Congo, pour vagabondage. Ces enfants sont chassés de leur famille, après avoir subit des pratiques d'exorcisme traumatisantes dans une « église de réveil », parce qu'accusés d'avoir provoqué la mort d'un proche ou d'autres malheurs survenant à la famille.

Ces accusations sont fondées sur d'anciennes croyances magico-religieuses, mais trouvent, en réalité, leurs racines dans l'extrême pauvreté des ménages suite à la crise et à la guerre. La plupart de ces enfants sont orphelins d'au moins l'un des deux parents et confiés à un membre de la famille élargie. La famille n'arrive plus à subvenir aux besoins de ses nombreux membres, alors tout prétexte est bon pour le chasser s'il commence à poser problème. L'accuser de sorcellerie, c'est ne pas risquer l'opprobre des voisins. Chacun la craint.

Ces enfants se retrouvent à la rue comme les Shégués. Ce n'est qu'après les avoir écoutés ou s'ils portent des séquelles de pratiques d'exorcisme qu'on les différencie des autres. Ils sont également plus craintifs, perdus, traumatisés.

Principaux résultats depuis 2001

> Sensibilisation des communautés dans les églises, et par voie des ondes (radios de proximité)
> Accueil de ces enfants au niveau des centres du BICE
> Soins et appui psychosocial apportés à ces enfants
> Education de base, formation professionnelle, réinsertion scolaire, appui en activités génératrices de revenus
> Réinsertion familiale : trop peu de résultats à ce niveau, les familles refusent de reprendre l'enfant, la peur ou la méfiance subsistent

Jeunes filles domestiques Côte d'Ivoire

L'histoire de Fatou *Fatou a passé 9 mois en prison à Abidjan, parce qu'elle était victime d'une erreur judiciaire. Elle a été arrêtée sur la base d'un mensonge d'une artiste célèbre, pour qui il était très facile d'avoir l'écoute de la police et de la justice. Aucune déposition de Fatou n'a été demandée.*

Le destin de Fatou est typique de celui d'une jeune fille domestique, bonne à tout faire, confrontée à l'arbitraire de son employeur, travaillant sans interruption d'arrache pied pour un salaire en nature ! Lorsqu'elle devient « gênante », parce qu'elle exige ses droits ou n'accepte pas de se soumettre aux désirs sexuels du maître de maison, lorsque la famille se lasse de sa bonne, s'en suit la dénonciation à la police, l'accusation de vol... Comme dans le cas de Fatou, accusée d'avoir volé 23 kg (! !) de bijoux à la chanteuse, un acte irréaliste et impensable pour cette jeune fille naïve, originaire d'un petit village.

Dans les discussions avec le psychologue et l'avocat du BICE, Fatou clamait toujours son innocence. Mais accuser Fatou et la faire emprisonner, c'était bien calculé : une solution bien facile pour se débarrasser d'une aide ménagère encombrante en évitant le scandale. De nombreuses négociations de l'animateur et de l'avocat du BICE ont été nécessaires pour faire justice dans ce cas et appliquer le droit.

Situation de départ Il est de tradition, dans tous les ménages et tous les milieux, à Abidjan de faire appel aux services d'une jeune fille pour seconder la maîtresse de maison dans les tâches domestiques. Ces filles sont âgées de 8 à 20 ans. Elles travaillent 12 à 14h par jour, sans jour de repos ou de congé pour un salaire ne leur permettant même pas de subvenir à leurs besoins primaires. Beaucoup de personnes les traitent comme de simples subalternes assimilées à des esclaves. Elles subissent des injures ou des insanités de tout ordre. Les petites bonnes subissent parfois aussi des violences corporelles, voire des abus sexuels chez leur employeur. Et lorsqu'une patronne veut se débarrasser de son employée sans la payer, elle l'accuse de vol. Elle échoue alors immanquablement en prison car sa parole ou ses protestations ne sont pas prises en compte.

Ces filles originaires de la campagne sont placées par des intermédiaires qui prennent une partie de leurs gages. Les plus jeunes sont les plus prisées parce que plus malléables et moins chères. Des « tanties » partent les recruter au village, promettant à leurs parents un avenir meilleur pour elles à la ville, une éducation, moyennant leur aide au niveau des tâches ménagères. Arrivé en ville, la réalité s'avère tout autre pour ces filles...

La dignité des petites bonnes n'est pas respectée, chaque jour est une vraie souffrance pour elles. Face à ce drame, le BICE n'a pas choisi une position abolitionniste. Les deux parties ont besoin de ce travail ; il a donc pris une position protectionniste concernant les jeunes filles domestiques de plus de 15 ans afin que leur droits fondamentaux soient respecté, tout en luttant contre l'emploi des filles de moins de 15 ans.

Les principaux résultats

Plus de 21 000 filles accompagnées par le projet. En définitive, qu'est ce qui a vraiment changé ?

> Amorce d'un changement des mentalités : Grâce à un plaidoyer régulier, des actions au niveau des médias, bon nombre d'abidjanais portent un autre regard sur l'activité des jeunes filles domestiques. Ces jeunes filles existent maintenant réellement en tant que personnes reconnues, dont les services rendus sont reconnus. La majorité des habitants d'Abidjan ont été atteints par les messages de sensibilisation.

> Auto-valorisation et regain de l'estime de soi : De ce changement de regard découle un changement de perception que les jeunes filles domestiques ont d'elles-mêmes. Elles se sentent valorisées, elles ont gagné en assurance et ce travail, d'une activité subie, seule issue pour une jeune fille analphabète pour survivre en ville ou gagner de l'argent en vue de se constituer un trousseau de mariage, devient une réelle profession, même si cette activité reste transitoire pour la majorité des filles. Les aînées ne sont plus soumises, sans défense, elles savent qu'elles ont des droits, des moyens de recours contre les injustices et abus subis.

> Du marché de bonnes à l'agence de placement : Un bon nombre de placeurs de ces filles sont passés eux aussi d'une logique d'exploitation de la pauvreté de ces filles, de leur ignorance, à une logique professionnelle. Ils sont devenus des agences de placement, mettant en relation l'offre de services et la demande des ménages, ceci dans un cadre légal, respectueux du droit du travail et des droits de l'enfant. 103 « officines de placement sensibilisées », près de 40 structurées en « agence de placement » et formées. Création d'une association des « bureaux de placement » et élaboration d'une « Charte de Bonne Conduite » à laquelle les agences sont invitées à adhérer.

> La loi du plus fort n'est plus forcément la meilleure : On peut aussi noter un changement dans l'attitude des policiers. Lors de litiges opposant une jeune fille à son employeur, celle-ci n'a plus systématiquement tort et n'est plus gardée à vue comme une coupable. Souvent, après une médiation, c'est l'employeur qui est contraint à verser son du à la jeune fille.

> Un numéro vert pour les enfants en difficulté : Les situations de maltraitance dont étaient accablées certaines jeunes filles domestiques, en particulier les plus jeunes, ont incité le BICE à créer un numéro de téléphone gratuit où tous les enfants et adultes peuvent appeler pour signaler une situation de détresse. Des éducateurs se relaient pour répondre et donnent suite aux cas le nécessitant.

> Vers une professionnalisation reconnue : Les inspecteurs du travail acceptent de régler les litiges entre employeurs et employés alors qu'auparavant, cette activité était considérée du secteur informel et ne pouvait pas prétendre à un règlement par le droit.

> Une approche qui fait tache d'huile: L'approche « droit » développée par le BICE a fait tache d'huile. Elle est aussi développée par les centres de formation des jeunes filles domestiques organisés par les religieuses dans les différentes paroisses de la ville. Elles ont en outre réorganisé leurs centres en fonction des possibilités des jeunes filles. L'Unicef a intégré dans le plan de coopération avec le gouvernement ivoirien la problématique du travail domestique des enfants et en particulier des filles domestiques. Un projet sur « l'Education comme stratégie de prévention et de protection du travail domestique des filles » a été élaboré et sera exécuté par les IFEF (Institution de Formation et d'Education Féminine) sous la tutelle du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Le Ministère du Travail en exécution du programme IPEC en partenariat avec le BIT a inscrit dans la liste des travaux dangereux, conformément aux exigences de la convention 182 du BIT (Bureau International du Travail), certaines tâches exécutées par les filles domestiques. Ces engagements contribuent à inscrire dans la durée la protection des filles domestiques.

> Cependant, il y a des freins à cette évolution favorable et à une pérennisation des acquis : La crise sans précédent que connaît à l'heure actuelle la Côte d'Ivoire engendre une baisse du taux de scolarisation. Ce sont donc des jeunes de moins en moins formés qui deviennent adultes. Les filles en particulier n'ont pas de formation professionnelle et donc le travail domestique devient plus que jamais la seule opportunité, avec une concurrence forte.

La rémunération au SMIG (salaire minimum garanti) reste une perspective inaccessible pour ce travail compte tenu des revenus des ménages. Rares sont ceux qui sont en mesure de payer une telle somme, alors que tous les ménages emploient une petite bonne. La tendance serait même à rechercher clandestinement des petites filles de moins de 15 ans pour ne pas les payer ou si peu.

La guerre civile qui ne dit pas son nom, d'abord effective, puis larvée, qui dure depuis septembre 2002, a engendré beaucoup de déplacés de guerre qui ont tout perdu et qui acceptent un travail à n'importe quel prix pour survivre. Les tarifs s'en trouvent cassés alors qu'ils avaient lentement progressé suite à un plaidoyer incessant.

La survivance d'une tradition de « confiage » des enfants, mais actuellement dévoyée, rend la lutte contre la mise au travail domestique de toutes petites filles difficile surtout à l'heure ou tout un chacun sait qu'il est interdit d'employer des mineurs de moins de 14 ans. Ces placements se font clandestinement et ces enfants sont cachés.

La situation des filles domestiques est à nouveau en dégradation constante en raison d'un appauvrissement général des populations et des effets de la crise militaro-politique qui secoue la Côte d'Ivoire depuis le 19 Septembre 2002.

Amélé raconte *« Je m'appelle Amélé. J'ai 17 ans. J'étais au village au CE1, quand je montais au CE2, une cousine est venue m'amener à Abidjan. Je l'aidais dans son petit commerce de haricots, mais je ne fréquentais plus l'école. Je faisais tout à la maison. Après 2 ans de vie dure, j'ai dû la menacer de fuir pour rentrer au pays. Ceci parce qu'il y a eu une perte d'argent organisée par le fils de son époux et qu'on m'a fait endosser. Pendant plusieurs jours, j'étais victime de bastonnade, de privation de nourriture. Ma menace lui a fait peur et elle m'a ramenée au village. Je suis restée 8 mois sans rien faire quand j'ai appris que le BICE pouvait m'aider pour un apprentissage. J'ai alors été inscrite et j'ai commencé à apprendre la coiffure et tresse. Mes parents n'avaient pas les moyens de me faire faire cela. Je remercie le BICE pour cette aide. Je vais bien travailler pour réussir mon apprentissage, car beaucoup de mes sœurs sont dans la même situation et n'ont pratiquement aucun espoir pour leur avenir. J'aurai la responsabilité de gagner ma vie et d'avoir de meilleures conditions de vie que ma mère ; je pourrai ainsi venir en aide à mes petits frères et sœurs pour décharger mes parents. »*

Une animatrice du projet explique aux jeunes filles domestiques quels sont leurs droits et leurs devoirs

Enfin à son compte : une jeune fille domestique exploitée devient coiffeuse.

Jeunes filles mères en situation de détresse à Bamako Mali

Situation de départ Les jeunes filles mères en détresse (à Bamako – Mali) sont des jeunes filles originaires de la campagne, arrivées à la capitale pour gagner l'argent de leur trousseau de mariage. Analphabètes et sans formation professionnelle, elles n'ont d'autre opportunité que de louer leurs services comme domestiques. Ignorantes et naïves, certaines d'entres elles contractent des grossesses indésirées. A ce moment, elles perdent leur emploi et comme il n'est pas concevable qu'elles retournent en famille dans cet état, elles cherchent à avorter ou à supprimer l'enfant. Dénoncées ou prises, leur expérience à la capitale se terminait en prison.

C'est dans le cadre du projet d'appui aux enfants privés de liberté que le BICE a pris conscience de ce phénomène et a recherché les voies et moyens de prévenir une telle détresse chez ces jeunes filles. Actions de sensibilisation dans le milieu, travail en partenariat avec d'autres structures impliquées sur le terrain, ouverture d'un centre d'accueil où ces jeunes filles peuvent mener à terme leur grossesse dans de bonnes conditions tout en préparant leur avenir, ont ouvert d'autres perspectives sur ce phénomène social particulièrement dramatique.

L'histoire de Kinto : les doutes d'une fille mère de 16 ans *Kinto est originaire de Ko et issue d'une famille traditionaliste. Son père est très sévère. Kinto est partie séjourner chez sa sœur installée avec son mari au Burkina Fasso. Pendant son séjour, son beau-frère lui demande d'accepter un de ses amis comme amant. Kinto n'ose pas refuser cette relation intime et tombe enceinte.*

Sa sœur et son beau frère apprenant la nouvelle se retournent contre elle et commencent à la maltraiter.

Ne supportant plus ces violences, Kinto s'enfuit pour retourner au village chez son père à Ko. La grossesse se développant et craignant qu'il l'apprenne, elle s'enfuit à nouveau pour Bamako et y trouve un travail d'aide ménagère. Elle accouche d'une petite fille. Seulement, faute de moyens et de soutien familial et voulant rester libre pour travailler en vue de constituer son trousseau de mariage, elle veut déposer son enfant à la pouponnière. Mais à la pouponnière on refuse de l'accepter et on conduit Kinto à la Brigade des Mœurs qui à son tour la dirige vers le centre d'accueil du BICE.

Au centre « un toit, une vie » du BICE, Kinto est accueillie avec son enfant. Elle se forme en économie familiale, en alphabétisation, ... et choisi le tricot de layettes comme activité.

Après quelque temps, elle repart seule au village, mais effrayée par la possible réaction de son père en voyant le bébé, elle rebrousse chemin pour Bamako. Là, elle passe près de trois jours dans des conditions de vie très difficile. Face à cette situation, elle pense abandonner son enfant au marché. Heureusement des tierces personnes informent la Brigade des Mœurs et Kinto est de nouveau conduite vers le BICE. Remise en confiance, l'assistant social du BICE lui propose de l'accompagner dans son village. Grâce à une médiation soutenue par un maître coranique, Kinto et son enfant sont enfin acceptés par son père et toute la famille. Ce fût la fin de son calvaire et la sécurisation de la vie de son enfant.

Beaucoup de jeunes filles sont enceintes, sans travail, désespérées et découragées quand elles arrivent au centre du BICE « un toit, une vie ».

Les jeunes femmes retrouvent espoir et perspectives d'avenir au sein d'une communauté protectrice et amicale, initiée et soutenue par le BICE.

Les principaux résultats

> Ouverture d'un centre d'accueil « un toit, une vie » à Bamako (2004)
> Formation des acteurs de justice sur la Convention des Droits de l'Enfant et le code de protection de l'enfant
> Création de 6 CLP (Comités Locaux de Protection des droits de l'enfant, relayant et démultipliant l'action du BICE) dans la ville de Bamako et 5 en région d'origine des jeunes filles. Formation des membres et soutien à leurs actions
> Sensibilisation de la société civile et des masses au phénomène à travers des émissions radios régulières
> Accueil de jeunes filles au cours de leur grossesse pour la mener à terme dans de bonnes conditions (plus de 250 en 1 an et demi), recherche de paternité et établissement d'actes de naissance pour les enfants
> Education alternative de ces jeunes filles, appui psychosocial, apprentissage professionnel
> Appui à la réinsertion, accompagnement et suivi

L'éducation dans les domaines de l'hygiène, la santé et les soins des nourrissons, l'alphabétisation font partie du programme de formation des jeunes filles.

Au centre d'accueil du BICE, les filles mènent à terme leur grossesse et apprennent des métiers simples (ici la production de savons) qui leur assureront un revenu.

Portefaix et leurs enfants à Lomé, Préfecture des Lacs et de Vo Togo

A.D. raconte son travail de portefaix *« Je m'appelle A.D., j'ai 13 ans. Mes parents sont des cultivateurs pauvres. Mais la pauvreté n'a pas empêché mon père d'avoir 5 femmes. Ainsi j'ai 14 frères et sœurs. Cela fait 1 mois que je suis à Lomé. Je suis venue porter les bagages parce que mes parents n'arrivent pas à nous prendre en charge. J'ai suivi 2 filles qui étaient plus âgées que moi. Mais grande est aussi ma déception, car le métier de portefaix est très dur. Mais je ne veux pas non plus retourner au village parce que mon père risque de me donner en mariage pour avoir de l'argent. Je ne veux pas cela. J'ai toujours rêvé aller à l'école. Mais je suis née pauvre et donc pour moi c'est un rêve. C'est parce que je suis née pauvre que je suis là aujourd'hui. Mais j'abandonnerai un jour ce métier. »*

Situation de départ Un milieu rural trop pauvre et sous développé pour nourrir ses enfants et leur assurer un avenir digne, provoque irrémédiablement un mouvement massif d'exode. Les filles et les femmes n'en sont pas exclues. Encore victimes de traditions défavorables comme le mariage précoce, le lévirat et l'exclusion de l'héritage, elles sont chaque année des centaines à quitter leur village, emmenant leurs enfants en bas âge, pour tenter leur chance à la capitale. Généralement analphabètes, elles n'y trouvent que peu de perspectives. Elles sont soit domestiques, soit portefaix. C'est à ce dernier groupe, méprisé, exploité et vivant dans des conditions particulièrement misérables que le BICE s'est intéressé.

Leurs conditions de vie sont très précaires. Certaines vivent dans des maisons en ruines, véritables masures, insalubres, sans sanitaire. D'autres ont trouvé refuge dans la rue à la merci des intempéries et en totale insécurité. Malgré la précarité des habitations, lorsqu'il y en a, les portefaix sont obligées de payer le loyer quotidien de 100F CFA (0,15 €) par adulte et 50F par enfant. Quant aux conditions de travail, elles sont très pénibles. Le travail de portefaix relève du secteur informel et n'est pas réglementé par la loi, d'où aucune protection pour celles qui s'y adonnent. Il existe deux catégories de portefaix :

> les portefaix ambulantes (les plus jeunes) qui à la criée demandent à porter les bagages. Dans les allées et alentours du grand marché elles sont seules ou en groupes.
> les portefaix «employées » (la plupart des adultes) qui ont des employeurs fixes. Celles-ci viennent le matin étaler les marchandises de leurs employeurs et reviennent le soir pour les ranger au magasin. Entre temps elles peuvent mener d'autres activités parallèles (petit commerce, travaux ménagers...) ou se reposer. A cette dernière catégorie se posent moins de problèmes car elles ont une rémunération fixe et sont payées soit à la fin de la journée, soit par semaine ou par mois.

Il convient aussi de signaler que vu le nombre pléthorique des portefaix aujourd'hui, la demande devient plus faible que l'offre. Ainsi certaines femmes portefaix se convertissent dans le travail d'enlèvement des ordures sans aucune précaution, en portant même leurs enfants au dos. Les jeunes filles quant à elles, sont de plus en plus victimes d'exploitation sexuelle.

Sur le plan socioprofessionnel le travail de portefaix souffre d'une mauvaise image, il est dévalorisé, considéré comme l'apanage des laissés pour compte ou des démunis qui ne connaissent pas leurs droits et sont brimés par les autres. La rémunération est dérisoire (entre 0,76 et 2 € par jour) et n'obéit à aucun principe sauf le bon vouloir des clients. Les charges portées sur la tête sont très lourdes et ont souvent de graves conséquences sur leur état de santé. Quant aux horaires de travail ils ne sont pas fixes ; ils sont déterminés par la contrainte de la survie.

Awa raconte : se prostituer pour survivre *« Je m'appelle Awa, j'ai 15 ans. Mon père est mort quand j'avais 6 ou 7 ans. J'ai grandi au village auprès de ma grand-mère et faute de moyens, j'ai dû quitter l'école dès le CP2. Plus tard j'ai rejoint ma mère à Lomé. En raison de conflits avec mon beau père, j'ai quitté la maison. Là pour gagner ma nourriture, j'ai commencé à aider une femme qui vend de la nourriture devant la maison. Je lavais les assiettes quand les clients ont fini de manger ainsi que les marmites. A la fin de la journée, elle me payait 300F CFA (0,46 €). Bien qu'elle me donnait à manger à midi, cette somme était insuffisante pour vivre. Il me fallait rapidement trouver une autre source de revenus, si je ne voulais pas retourner à la maison...*

Je sors tous les jours avec mes amies et il nous arrive souvent d'avoir trois partenaires en une nuit. Nos gains varient entre 1000 et 5000F par nuit (1,52 et 7,62 €) selon le temps passé avec les clients. Avec cette somme il nous faut aussi payer la chambre de passe : 500F par passe. Cet argent nous permet juste de nous nourrir et parfois de nous procurer quelques effets vestimentaires et bijoux. Parfois ça se passe dans des boutiques, là nous payons également 500F au gardien ou au propriétaire. Les violences de toutes sortes sont fréquentes dans ce milieu. Il nous est arrivé d'être droguées, violées individuellement ou par des groupes de garçons.

Actuellement j'ai quitté Ablodekpamé car mes amies sont parties et j'étais la seule, livrée aux violence des garçons qui vivent aussi là-bas. Maintenant je dors dans le parking de l'hôtel Palm Beach avec deux autres filles de 13 et 14 ans. Je voudrais laisser cette activité, mais pour cela j'ai besoin d'un appui financier. Je voudrais m'orienter vers la couture. »

Le soutien aux comités villageois de développement à travers des prêts qui leur permettent de renforcer leurs activités participe à la stratégie du BICE de prévention de l'exode rural, celui des jeunes mères en particulier.

Les principaux résultats

> En 2000, participation à l'élaboration du projet de code de l'enfant et au plaidoyer pour son adoption en 2002 de même que pour la mise en œuvre de la convention 182 de l'OTT (Organisation Internationale du Travail)
> En 2002, participation à l'élaboration de la procédure nationale de rapatriement des enfants victimes de trafic
> Accueil au centre d'éveil précoce de 525 enfants de portefaix de 2 à 6 ans à Lomé et 418 enfants en milieu rural
> Scolarisation de 502 enfants à Lomé et 1 477 enfants en milieu rural dans 85 villages des préfectures de Vo et des Lacs
> Permanence de cours de répétition systématique pour les élèves du cours préparatoire à Lomé et en milieu rural pour tout le cours primaire avec 25 répétiteurs volontaires
> Séances de formation d'information et de sensibilisation pour 610 portefaix en matière d'hygiène, de santé, de gestion et d'éducation civique et morale
> Formation de 31 pairs éducateurs en milieu portefaix à Lomé en matière de IST/VIH/SIDA
> Formation de 53 chefs traditionnels et 149 leaders communautaires en matière de protection et de la promotion des droits de l'enfant
> Garantie d'une assistance juridique systématique en matière de formation et d'information juridique et d'appui dans les procédures judiciaires pour les enfants portefaix et leurs mères. Ainsi, 1 161 jugements supplétifs ont été obtenus pour 1 123 enfants et 38 parents à Lomé et dans les préfectures des Lacs et de Vo
> Diminution de la demande en matière, du fait des fruits des sensibilisations sur l'enregistrement des enfants à la naissance qui devient de plus en plus systématique
> Retrait et réinsertion de 13 mineurs de trafic et création des comités de protection des droits de l'enfant dans 18 villages surtout pour la vigilance contre le trafic
> Facilitation de l'accès aux soins médicaux : 5 430 enfants et 2 379 mères portefaix ont bénéficié de divers soins et de vaccinations à Lomé et en milieu rural
> Les activités de prêts et d'épargne auxquelles ont bénéficié 77 portefaix : en milieu rural, 125 hommes et femmes constitués en 13 groupements économiques ont bénéficiés de prêts
> Retrait de 259 enfants de moins de 15 ans du travail de portefaix et de 27 enfants victimes d'exploitation sexuelle. Réinsertion professionnelle à Lomé de 11 enfants dont 5 victimes d'exploitation sexuelle, réinsertion en milieu rural de 31 filles à risque d'exploitation sexuelle et de 15 victimes d'exploitation sexuelle retirées du travail portefaix
> Insertion professionnelle de 46 autres jeunes filles, également en milieu rural (depuis 2004)

Un acte de naissance, grandir dans un milieu sain, une alimentation équilibrée et des soins de base, des activités d'éveil constituent les bases de l'avenir de ces enfants.

© J. Naegelen, Reuters

Enfants soldats et enfants victimes des conflits armés R. D. Congo

Pascal raconte *« Un jour vers 12h30 après la sortie des classes, nous rentrions au village avec des amis, nous avons vu un véhicule militaire stationné, que les occupants, tous militaires, faisaient semblant de réparer. Tout d'un coup ils nous ont interpellés ; nous on croyait que c'était pour les aider, mais nous avons vu qu'ils ont continué à interpeller ceux qui ne se sont pas arrêtés. Après ils ont trié les garçons, laissant partir les filles. Ils nous ont embarqués jusque dans un camp où nous avons suivi une formation militaire de six mois. Après cette formation, nous avons été versés dans les rangs des forces combattantes. On nous a d'abord trompé en nous disant que nous n'irions pas au front. A Kisangani, nous avons fait deux semaines, après nous avons été embarqués par le bateau jusqu'à Opala. Il y a des amis qui ont pris la fuite lors du trajet parce qu'ils ne voulaient pas aller au combat. A partir d'Opala, nous avons commencé à combattre contre les Forces Armées Congolaises. »*

Situation de départ Octobre 96, fin d'ère du Président Mobutu, le Zaïre devenu depuis R. D. Congo bascule dans la guerre. Dès le début du conflit, les enfants sont enrôlés massivement par toutes les parties en présence. Très souvent, au gré de victoires ou de défaites, ils sont passés d'une force ou groupe armé à l'autre.

Pourquoi tant d'enfants recrutés pour participer aux conflits armés ? Les propos du Général Etienne Kasereka Sindani (4ème région militaire, Kananga) résument bien les causes : « les enfants ont été enrôlés parce qu'ils sont plus faciles à manipuler. De cette façon ils ont été impliqués dans des conflits politiques et militaires qui concernaient les adultes. C'est plus facile de les armer et de les opposer contre leurs parents, leurs frères, contre des enfants de leur âge... Et ainsi le conflit a perduré. Les enfants se sont trouvés dans un tourbillon de violence au profit des seigneurs de guerre. »

Les filles ont également été concernées. En plus de leur participation aux opérations de guerre, elles ont été victimes de viol, d'esclavage sexuel. Ces faits ont engendré des traumatismes psychologiques, des grossesses précoces avec leur lot de complications et une forte mortalité maternelle et infantile, faute de soins et d'une alimentation suffisante, leur contamination fréquente par des infections sexuellement transmissibles, voire le VIH/SIDA.

Une démobilisation qui a tardé à être effective Sous la pression internationale et des agences de protection de l'enfance dénonçant le scandale de cette pire forme d'exploitation des enfants, le président Laurent Désiré Kabila signe le 9 juin 2000 un décret-loi portant sur la démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes, dont les enfants de moins de 18 ans. Il aura fallu encore attendre un an et demi pour qu'un premier contingent d'enfants soit effectivement démobilisé. La démobilisation massive n'a débuté qu'en 2004. Le BICE, présent et militant pour la cause de ces enfants depuis le début, a mené une campagne pro-active pour la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion de ces enfants. En partenariat avec certaines autorités militaires motivées, les agents du BICE se sont rendus dans les unités militaires dans les ex-zones de front pour identifier et retirer les enfants des unités. Ce travail s'est avéré particulièrement difficile.

Des civils très touchés par les conflits Les enfants victimes des conflits armés ont également retenus l'attention du BICE. Ils sont des déplacés de guerre accompagnés ou non, vivant dans la précarité, des orphelins, des enfants avec un handicap ou souffrant de malnutrition, de séquelles post-traumatiques, des enfants pas scolarisés... Le champ de travail est immense, à l'image de ce pays continent. Mais partout des personnes relèvent la tête et manifestent leur désir de paix, d'un autre avenir et aussi leur inquiétude face à cet avenir meilleur qui semble encore lointain. Les premières élections libres organisées dans le pays, compte tenu de la persistance des violences, ne donnent pas un nouvel espoir aux congolais.

Pour certaines destinations, le BICE peut compter sur le soutien logistique d'organisations partenaires pour convoyer les enfants à la SET ou vers les lieux de leur réinsertion.

Les principaux résultats

- Deux Structures d'Encadrement Transitoire (SET) « le village de paix (BUPOLE) » à Kananga, l'autre à Mbuji Mayi créées et opérationnelles
- Sensibilisation des populations sur la problématique des enfants soldats et les enjeux de leur réinsertion par des émissions radiophoniques régulières, les préjugés et peurs sont dépassés.
- Recherche des enfants associés aux forces et groupes armés dans les unités, accueil et accompagnements de 249 enfants soldats démobilisés dans les SET, 337 en milieu ouvert et 11 en prison, soit un total de 597 enfants
- Tous les jeunes ont bénéficié d'un accueil traditionnel, de soins, d'une nourriture saine et en quantité suffisante, d'un encadrement psycho-social personnalisé, d'un appui vestimentaire et à l'hygiène, de séances d'éducation à la paix, à la vie citoyenne, d'alphabétisation fonctionnelle et ils ont aussi été formés à des activités pré-professionnelles telles que la construction, la boulangerie, la cuisine et la conservation des aliments, la menuiserie, la mécanique, la savonnerie, la photographie ; tous les enfants ont bénéficié d'un kit de réinsertion
- Réinsertion en famille de ces jeunes ou installation dans des logements individuels dans la ville de Kananga
- Identification de plus de 1 061 enfants victimes de conflits armés dont 476 garçons et 585 filles
- Accompagnement de ces enfants victimes et de leurs familles : appui à la scolarisation, appui sanitaire, en intrants agricoles, appui psycho-social, appui pour l'insertion socio économique
- Formation de personnes relais de l'action dans les principales villes des deux provinces, constitution de CLP (Comités Locaux de Protection et de promotion des droits de l'enfant), mise en place de cellules d'accompagnement, d'alphabétisation et d'éducation de base
- Mise en place d'une dynamique communautaire avec les villages voisins afin de promouvoir leur développement et de favoriser la réinsertion sociale des ex-enfants soldats placés à la SET
- Publication d'un Recueil, analyse et commentaire de la législation applicable aux enfants associés aux forces et groupes armés et aux enfants victimes des conflits armés
- Publication d'un recueil sur les Bonnes Pratiques mises en œuvre dans le projet
- Production et vulgarisation d'un film documentaire

Réinséré en famille à Lubao après un séjour de 3 mois à la SET, ce jeune exerce le métier de tailleur tout en poursuivant sa scolarité prématurément interrompue.

© J. Naegelen, Reuters

Raphäel raconte son expérience d'enfant soldat *« Je m'appelle Raphaël, alias Dynas. Je suis originaire du Sankuru au Congo. A la maison nous étions très nombreux. Il n'y avait pas d'argent pour qu'on ait une éducation solide. Mon père était comme un étranger pour moi. Ce n'est pas intéressant de naître dans une famille nombreuse. On se sent délaissé, mal aimé. Les soldats rebelles, qui s'intéressaient à mes sœurs, ce n'était pas des étrangers, parmi eux, il y avait des garçons de notre quartier, des gens que l'on connaît bien, cela ne les a pas empêché de ravager la contrée. Que des tracasseries, ainsi, ils obtenaient tout ce qu'ils désiraient. Ils s'accaparaient nos biens. Lorsque j'ai appris qu'on enrôlait des militaires, même les plus jeunes, j'ai tenu à me venger. Je voulais protéger aussi les biens et les personnes de chez nous.*

En tenue militaire, on se sent très fort. Je voulais juste faire ce que j'ai vu les autres faire chez nous et ailleurs. Je me permettais de prendre tout ce que je voulais. Tout simplement parce que je suis militaire et détiens l'arme. Sans tenue, sans arme, je n'oserais pas ! J'avais 15 ans que je me suis fait enrôler volontairement.

Mais là, ça ne s'est pas passé comme je l'attendais ! C'était la grande discipline. Dès qu'une erreur est commise, tu es foutu. Je n'ai pas de bons souvenirs dans l'armée. Là, il n'y avait que des commandements, des ordres mal donnés. Un jour j'ai été frappé à mort, tout simplement parce qu'un ami militaire a fuit le front. Personnellement, je ne savais pas où il était parti. Je pouvais bien mourir ce jour là. Après, on m'a jeté dans le « Mapusa » (large trou), de 15 mètres de profondeur. On ne pouvait rien manger là. Les militaires de garde y jetaient les épluchures et déchets, même si dedans il y avait des captifs. Je suis donc resté dans le Mapusa deux jours durant, sans manger, sans boire à subir le sort de mon ami qui a fui en me laissant ses munitions alors que je dormais.

Lorsque tu es de garde, tu es exposé à toutes les intempéries : courant d'air, pluie, chaleur, soleil ardent. Si tu as sommeil, essaye de dormir avec les bottines et ton treillis. Et donc, si tu oses dormir en tenue, sans bottines, tu as une sanction corporelle sévère, soit, on te donne 150 coups de fouet, soit tu as 48 heures de cachot. J'ai déjà été fouetté comme ça par deux fois, 175 coups de fouets.

En plus on pouvait faire des kilomètres et kilomètres à pied. C'était par exemple à la recherche d'informations ou des traces des ennemis : 150 kilomètres à pied, aller-retour en 24 heures tout au plus. Trop de commandements, trop d'ordres mal donnés, des sanctions sans motifs, juste pour y trouver son intérêt, l'intérêt de celui qui te punit bien sûr. Peut être, c'est juste pour te prouver qu'il est ton chef ou tout simplement ton supérieur quoi !

Une seule chose est bien dans le service militaire, c'est le travail, un boulot, parce que malgré toute sa mauvaise partie, j'avais un salaire. Même si très minime, au moins mes besoins étaient satisfaits. Ainsi donc je me prenais en charge. Dès qu'on touche le salaire, on s'empresse d'acheter qui un pantalon, qui un poste radio, qui une mousse, puis acculé à revendre ça dans plus ou moins dix jours, parce que déjà au bout de trois jours tout au plus on a les mains vides... En plus, si tu prends la bière, tu es ivre les trois premiers jours du mois, c'est comme ça que terminait notre argent.

Lorsque j'ai entendu parler de la démobilisation, je voulais bien me faire démobiliser, mais mon commandant, pour qui je faisais le garde du corps ne voulait pas ça pour moi. Le 19 septembre 2003, j'ai été identifié comme enfant soldat à démobiliser, j'ai dû fuir mon commandant afin de me faire enregistrer. Ainsi donc, grâce à la démobilisation, je suis aujourd'hui libre, démobilisé, civil. J'en suis fier. »

Enfants réfugiés – victimes de la guerre civile
Libéria

Anthony raconte : Enfant soldat à 11 ans *« J'ai maintenant 11 ans. Mais quand les soldats ont tué mon père et mes sœurs j'avais 7 ans. J'étais là, j'ai tout vu. Ma mère s'est enfuie, je ne sais pas où. Je me suis caché et après, je me suis rallié au mouvement de libération pour la Démocratie au Libéria. Je voulais venger ma famille. »* Anthony fit la rencontre du commandant Kamara à la tête de 900 combattants, parmi lesquels 175 enfants. *« Le commandant Kamara m'a accueilli et m'a donné 2 repas par jour. D'abord j'étais aide de camp, ensuite j'ai été formé. Après ma formation j'ai reçu un pistolet à 5 coups. Un jour j'ai revu l'homme qui avait tué mon père. Il voulait me tirer dessus, mais son chargeur était vide. C'est moi qui ai tiré. »*

Situation de départ Le Libéria, après 7 années de guerre civile particulièrement brutale, a pu prendre un nouveau départ en 1998. L'on y a dénombré des milliers de victimes et près d'un million de réfugiés et de fugitifs. C'est à ce moment-là que le BICE a débuté son projet d'accompagnement des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire, visant à favoriser leur retour au pays et à consolider la paix. Nos équipes ont été confrontées à la désolation d'un pays pillé avec des routes devenues impraticables, des gîtes précaires et une absence de moyen de communication. Les défis à relever pour la reconstruction de cet état étaient énormes.

Mais dès fin 2002, la guerre civile a à nouveau embrasé le pays. Des groupes de rebelles ont forcé les lignes du dictateur Charles Taylor, visant à l'obliger d'abandonner le pouvoir. Les conséquences pour le pays et le projet ont été lourdes. De nouveau, de graves violations des droits de l'homme et des droits élémentaires des enfants ont été commises. Les civils n'ont pas été épargnés ; femmes et enfants furent abusés, violés, tués et, une fois de plus, les enfants ont été recrutés et exploités comme soldats. Nos neufs centres communautaires ont été pillés, saccagés par les rebelles ou les soldats, qui, dans ce pays souffrant de pauvreté, emmenaient tout ce qui pouvait être utile. Nos collaborateurs, comme le reste de la population locale, ont, à nouveau, dû prendre la fuite vers les pays voisins, dont la Côte d'Ivoire. Certains ont émigrés aux Etats-Unis. Face à cette situation, toutes les organisations internationales actives sur le terrain ont été contraintes de se retirer. Le BICE, à l'instar d'autres, a mis un terme à son projet en avril 2003.

Plus qu'un jeu : les enfants libériens, que la guerre civile à jeté dans la rue, apprennent à se refaire confiance et à espérer en une communauté qui les soutient.

Les principaux résultats

- Accompagnement de la réinsertion des enfants réfugiés dans leurs régions d'origine dans l'est du Libéria
- Construction de 9 centres communautaires pour enfants et adolescents intégrant la participation des parents dans les régions de Maryland, Grand Gedeh et Nimba. Ces centres furent le point central des activités du BICE à l'est du Libéria et ont grandement contribué à l'application et à la protection des droits élémentaires de l'enfant.
- Guérison des traumatismes, des blessures psychiques et émotionnelles causées par la guerre, éveil précoce, développement de la personnalité, apprentissage social à la vie en commun en paix, à la tolérance, à la résolution non violente des conflits, renforcement de l'esprit communautaire et de l'initiative personnelle, encouragement de la créativité et de l'individualité. Développement d'aptitudes de base et de compétences sociales chez les enfants pouvant par la suite les aider à initier des activités génératrices de revenus au sein de leur communauté.
- Aide en faveur des jeunes mères, encore adolescentes, qui en raison de leur grossesse précoce ont été confrontées à de graves problèmes, formation à l'hygiène et à la santé (contraception et protection contre les maladies sexuellement transmissibles, dont le SIDA)
- Réalisation de programmes enfant-enfant et mère-mère, aide au développement d'activités génératrices de revenus pour les mères, pour soutenir la famille et le développement des enfants
- Formation et soutien de jeunes leaders et de "groupes culturels" pour que leur créativité au travers de chansons, danses, sketchs et pièces de théâtre influence au positivement le processus de paix et de réconciliation, de prise de conscience et de compréhension des règles de base d'hygiène et de santé.
- Soutien et accompagnement d'un groupe d'enfants réfugiés Libériens ayant trouvé refuge au centre de sauvetage du BICE à Guiglo/Côte d'Ivoire. BICE a pu retrouver les familles de presque tous ces enfants de la rue au Libéria et les réintégrer dans leur village d'origine.

Le projet mené par le BICE développe l'aspect pédagogique du jeu, en stimulant la créativité et les valeurs telles que la tolérance et l'entraide.

Les talents créatifs des enfants sont mis en avant. Ils apprennent à construire des jouets avec le matériel et les outils dont ils disposent.

Enfants handicapés à Doukouré, quartier défavorisé de Yopougon, Abidjan Côte d'Ivoire

Situation de départ

Les croyances traditionnelles rendent suspect aux yeux du groupe l'enfant né différent des autres. C'est ainsi que le handicap de l'enfant fait l'objet d'une interprétation magico-religieuse.

> un mauvais sort peut lui avoir été jeté,
> un poison ou un « médicament » a été posé ou enterré sur son chemin,
> un « sorcier, diable » de la famille a gâté la personne,
> un totem n'a pas été respecté pendant la grossesse de la maman,
> c'est un héritage apporté de l'au-delà,
> c'est Dieu qui l'a rendu ainsi,
> ce sont les piqûres qui ont gâté ses membres.

L'ordre ancestral a prévu un rite d'accompagnement pour supprimer cet enfant. S'il ne meurt pas, il est à la charge de ceux qui ne peuvent pas se dérober : les parents, mais surtout la mère. Il arrive que celle-ci soit chassée avec son enfant et doive en assumer seule la charge. Ces pratiques et croyances très prégnantes au début de l'action du BICE, s'atténuent peu à peu. L'information fait place à une meilleure connaissance et compréhension des causes du handicap. En début de projet, les femmes seules, abandonnées à cause de leur enfants étaient majoritaires. Peu à peu, les pères ont pris conscience et s'acquittent également de leurs responsabilités.

Le projet est développé dans un quartier pauvre de la périphérie d'Abidjan. Les enfants avec handicap y sont nombreux ; à cela plusieurs causes :

> les femmes abandonnées ou chassées y trouvent refuge,
> les mauvaises conditions d'hygiène, la pauvreté, la malnutrition, l'absence de couverture médicale et vaccinale rendent la population de ce quartier beaucoup plus vulnérable aux atteintes de la polio et de la méningite. Des pieds bots ou des petits traumatismes non soignés laissent des séquelles gravement invalidantes.

A ces pathologies les plus fréquentes, se rajoutent des étiologies diverses de handicaps : malformations congénitales, atteintes neuro-musculaires périnatales, déficiences sensorielles, maladies diverses.

Les principaux résultats

> Ouverture d'un centre de réhabilitation à assise communautaire, le CESEH (Centre d'Education et de Stimulation des Enfants Handicapés) recevant les enfants atteints d'une déficience physique ou mentale
> Organisation du dépistage précoce des enfants dans les centres de santé
> Soins appropriés et rééducation fonctionnelle apportés aux enfants, 80 enfants suivis par an
> Accueil de 45 enfants en éveil précoce chaque année et ouverture du centre aux enfants du quartier les mercredis et samedis pour favoriser l'intégration des enfants avec handicap
> Sensibilisation de la société civile, des écoles et des masses au phénomène à travers des émissions radios et des manifestations au centre et dans les quartiers
> Appui à la scolarisation et à la formation professionnelle des enfants handicapés
> Ouverture d'un atelier de couture aux jeunes filles handicapées
> Création d'une association de parents d'enfants handicapés, participant à la gestion du centre, notamment la restauration et le transport des enfants, groupes de paroles, organisation de manifestations
> Activités génératrices de revenus proposées aux mères afin qu'elles puissent prendre en charge leurs enfants dans de meilleures conditions
> Organisation de séjours de vacances impliquant des enfants avec et sans handicap afin de favoriser une meilleure connaissance réciproque, l'entraide et l'intégration

Les enfants sont accueillis toute la journée au CESEH, ce qui décharge beaucoup les mamans dans leurs activités de survie au quotidien. Leurs enfants sont encadrés et stimulés, ils apprennent, ils jouent, ils mangent en com-

Siama raconte : elle est mère de 7 enfants dont une fille handicapée *«Je me nomme Siama, je suis veuve avec mes 7 enfants. L'une d'entre eux a eu la poliomyélite à l'âge de 2 ans, ses jambes sont atrophiées.*

En 1996, le BICE a vu que ma fille se déplaçait sur ses mains et a voulu lui venir en aide. Elle a donc été envoyée à Rach Gagnoa pour son premier appareillage. Grâce au BICE, ma fille, aujourd'hui, est très belle, marche comme tous les autres enfants, à l'aide de ses cannes anglaises et depuis, chaque année, le BICE change ses orthèses quand elles deviennent trop petites.

Ce n'est pas tout, en 1997, pendant que j'avais des difficultés pour vendre ma banane plantin au marché, le BICE m'a prêté une somme de 50.000 FCFA (76 €) pour soutenir mon commerce. J'ai pu rembourser le prêt et j'ai continué mon commerce grâce auquel je peux nourrir mes enfants.

Aujourd'hui je vends du maïs. Cette année encore le BICE m'a prêté une somme de 75.000 FCFA (114 €)que j'ai fini d'ailleurs de rembourser, j'ai même fait une épargne qui m'a été remise devant des personnalités le jour de l'ouverture officielle du CESEH, je me suis sentie valorisée, je rends grâce au BICE. »

mun et sont de moins en moins dépendants des autres. Les soins médicaux et de ré-éducation, surtout lorsqu'ils sont précoces – faisant participer les mères – font parfois des « miracles ».

Nos partenaires font le bilan

« Félicitations pour la qualité du travail du BICE et ceci pas seulement au nom de mon gouvernement, mais aussi au nom de tout le peuple congolais. »
Marie-Madeleine Kalala Ministre des Droits Humains, R. D. Congo

« Ce recueil est une contribution du BICE au développement d'une culture des droits de l'enfant en République Démocratique du Congo où tous les enfants peuvent grandir, s'épanouir dans la paix et dans le plus grand respect de leurs droits fondamentaux. Pour promouvoir, protéger et défendre les droits fondamentaux des enfants, il faut combattre l'ignorance de ces textes, les rendre accessibles à tous les acteurs impliqués dans la protection de l'enfant. »
Prof. Ntumba Luaba Lumu Ministre des Droits Humains, D. R. Congo

« Sur cette question de l'amélioration des conditions d'existence des personnes vulnérables, plus particulièrement de celles des enfants, permettez moi encore de vous exprimer ma gratitude pour l'assurance de votre appui ainsi que votre expertise en la matière. »
Victorine Wodie Ministère des Droits de l'Homme, Côte d'Ivoire

« C'est depuis 1996 que le BICE s'est engagé dans l'application effective des droits fondamentaux des enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté en République Démocratique du Congo. Cet engagement se traduit par le développement des actions de promotion, de protection sociale et judiciaire des enfants : amélioration des conditions de détention, assistance juridique, écoute active et appui psycho-social, éducation de base, alphabétisation et ergothérapie, réinsertion sociale... L'enfant congolais bénéficie des possibilités d'être entendu dans toute procédure judiciaire grâce à l'action des intervenants sociaux du BICE. »
Maître Ngele Masudi Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, R. D. Congo

Lors d'une mission d'évaluation du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Afrique centrale, des représentants de la banque mondiale et du gouvernement belge ont rendu visite au centre BICE BUPOLE, village de paix, à Kananga : « c'est un grand plaisir de venir visiter un projet qui a été porté et soutenu à Bruxelles. Votre travail est excellent et vos résultats impressionnants. Continuez sur cette bonne voie !
Pour le Royaume de Belgique et l'équipe de la Banque Mondiale en visite à Kananga. »
Sophie da Camara Ministère des Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, Belgique

« Nous avons été fortement impressionnés par ce que nous avons vu sur ce centre qui encadre les enfants issus des groupes armés. C'est une initiative à encourager et à appuyer. C'est aussi un exemple pour d'autres qui voudraient se lancer dans cette expérience. »
René Bomani Département de la Coopération au Développement, Banque Mondiale

« We are very much interested in the continuation of your program to ensure detraumatization and therapy for our children. We look forward to such a program spreading to other areas...Very kind regards and appreciation to you for your activities in Liberia. »
Dr. Evelyn S. Kandakai Ministre de l'Education, Libéria

« Les résultats obtenus par le BICE en faveur des enfants privés de liberté montre votre engagement pour ces membres de notre société particulièrement vulnérables et nous mettent dans l'obligation de nous engager encore plus pour ces enfants au travers de ce partenariat. »
Colonel Djiby Diop Directeur de l'administration pénitentiaire, Sénégal

« Je soutiens les projets du BICE en Afrique parce que : « ... les objectifs et les principes de leur travail concordent avec la politique du ministère de la coopération économique et du développement, qui mettent en place d'importants décrets internationaux visant à améliorer les chances d'avenir des enfants dans les pays en développement »
Heidemarie Wieczorek-Zeul Ministre pour la Coopération Economique et le Développement, Allemagne

« Il nous plait volontiers de rédiger ces lignes pour témoigner et à la fois saluer les 10 ans d'existence du Bureau International Catholique de l'Enfance dans notre pays, le Mali ; organisation agissant pour la promotion et la défense des droits de l'enfant, en étant avocat général près de la cour d'appel de Bamako, Directeur National de l'Administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée et aujourd'hui Directeur National de l'Administration judiciaire et du sceau, avons été témoin de son évolution.
Nous félicitons :

> La réalisation des quartiers pour enfants dans différents centres de détention, notamment à Ouélessebougou, Sikasso, Mopti et à la Brigade des Mœurs permettant ainsi à notre pays de respecter les normes internationales ratifiées par le Mali en la matière.
> Les différentes sessions de formation visant à renforcer la capacité des magistrats, policiers, surveillants de prison et travailleurs sociaux.

Plein succès et courage pour les échéances futures. Bravo à vous pour les 10 ans ! »
Mamadou Tidiane Dembele Directeur National des Affaires Judiciaires et du Sceau, Mali

« Je m'appelle Togbui Afoutou Koffi Aguékou I. Je joins ma voix à celle de nos ancêtres qui veillent sur nous pour vous dire un grand merci. Votre œuvre ici est louable. Jamais de mémoire d'homme personne n'a réalisé le travail que vous faites aujourd'hui avec notre communauté. Eduquer nos enfants, informer les gens, sensibiliser les autorités préfectorales, les juges du tribunal d'Aného, les faire déplacer dans notre village pour une enquête en vue de l'établissement des jugements supplétifs aux enfants, jamais aucune association n'a réalisé une telle action ici. Je me sens honoré mais le plus important est qu'un profond changement se fasse dans nos comportements. Et je crois que les différentes causeries auxquelles les parents participent éveillent déjà certains sur des problèmes que nous ignorions. »
Paroles du **chef du village d'Avoutokpa**, Togo

« La collaboration entre le Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme et le BICE n'est pas encore à sa vitesse de croisière, les débuts s'avèrent positifs, dans la mesure où chaque fois que le Ministère a fait appel au BICE, il a été présent. Ceci dénote que le BICE applique sur le terrain, les préoccupations à l'égard des enfants. Là où nous ne pouvons pas aller, le BICE est présent. Il n'y pas de concurrence sur le terrain, mais une complémentarité d'action. Je souhaite beaucoup de courage et félicitations au BICE, à son équipe dynamique, afin qu'il gagne le combat pour le bonheur de tous les enfants togolais. »
Irène Ashira Assih Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance, Togo

« Je voudrais vous exprimer mes sincères félicitations, pour la qualité du travail accompli au cours de l'année écoulée et vous encourager à continuer de travailler avec la même détermination en faveur de l'enfance en détresse. »
Largaton Gilbert Ouattara Ministère des Affaires Etrangères, Côte d'Ivoire

Organisation Internationale
des droits de l'Enfant
Recueil sur la minorité
Côtes d'Ivoire

R.D. Congo

bice
Recueil sur la minorité
R.D. Congo

R.D. Congo

Des lois et des normes internationales pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.

Elaboration et publication de recueils en Côte d'Ivoire et en R. D. Congo

Depuis le début de son engagement en Afrique, dans le cadre du projet régional « enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté », le BICE a régulièrement été informé par les juges, les procureurs et les officiers de police qu'ils n'avaient que peu ou pas accès aux textes et normes juridiques internationales ni même aux textes nationaux. Une situation impensable si l'on considère leur devoir de mise en application des droits de l'enfant et leur rôle de protection ou de répression dans l'exercice quotidien de leurs fonctions respectives.

C'est ainsi que l'idée d'un recueil didactique rassemblant ces divers textes a germé. Pour le BICE, il était également important que les lois et pratiques nationales soient harmonisées avec la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Au courant de l'année 2002 le BICE a effectué des recherches approfondies en Côte d'Ivoire et en R. D. Congo ainsi que dans des bibliothèques spécialisées en Europe. Les différentes lois nationales ainsi que les normes juridiques internationales dans le domaine de la législation pénale applicable aux mineurs ont été rassemblés. Un groupe de travail local se composant de représentants renommés de la justice, de la police et de la société civile a été créé et s'est penché sur ces divers documents. Il a élaboré un tableau comparatif du droit national applicable avec les normes juridiques internationales en vigueur, ainsi que des commentaires détaillés. Des pistes pour une réforme ont été explorées et des recommandations pour l'action ont été rédigées à partir de la solide expérience du BICE sur le terrain. Ce travail a naturellement trouvé place à côté des textes de lois applicables aux mineurs, dans un recueil.

Au cours des trois dernières années plus de 1 800 recueils ont été distribués, en Côte d'Ivoire et en R. D. Congo, aux juges, procureurs, officiers de police, régisseurs de prison et travailleurs sociaux, ainsi qu'à plusieurs organisations partenaires du BICE. Les utilisateurs ont exprimé leur intérêt et leur satisfaction.

On peut affirmer à ce jour que le recueil constitue un apport précieux pour la promotion, l'application et la protection des droits de l'enfant ; il a permis de changer l'approche et les pratiques quotidiennes de nombreux professionnels. Il a également contribué à l'harmonisation des pratiques légales nationales avec le droit international.

En R. D. Congo, suite à la publication de ce premier recueil et au début du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés, il a été demandé au BICE de rédiger et publier un recueil similaire pour la protection active des droits des enfants enrôlés dans l'armée ou des groupes armés, ainsi que les enfants victimes des conflits armés. Après une année de travail et d'engagement sur le terrain auprès de ces groupes cibles, ce nouveau recueil a pu être publié à la fin 2005.

En parallèle à ce travail, le BICE a réalisé une documentation sur les « Bonnes Pratiques ». Il s'agit d'un recueil capitalisant les approches méthodologiques et didactiques éprouvées avec succès pour la réhabilitation physique et mentale et la réinsertion des jeunes qui ont été démobilisés ainsi que les enfants victimes des conflits armés. Il illustre le savoir faire qui a été acquis sur le terrain pour rétablir ces enfants dans leurs droits.

Nos chaleureux remerciements à

BICE, BICE Deutschland e.V., à tous leurs membres et amis pour leur soutien fidèle.

A nos autres partenaires pour leur appui et leur aide, leur engagement de terrain ou financier tout au long de ces 10 ans pour certains, plus ponctuellement pour d'autres. Sans eux rien n'aurait été possible :

La Commission Européenne à Bruxelles – Le Gouvernement et la Coopération Technique Belge – Kindermissionswerk, Allemagne – CORDAID, Pays Bas - Journée Mondiale de Prière des Femmes, Allemagne – L'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA) – La CARITAS Allemande – La CARITAS Belge – Les Nations Unies (Haut Commissariat aux Droits de l'Homme) – NOVIB, Pays Bas – La Fondation OAK à Genève – Le Ministère de la Coopération Économique (BMZ), Allemagne – La Coopération Allemande (GTZ) – Missio à Aachen, Allemagne – Jeunesse du Monde, Canada – Fondation Aloïs Erb, Suisse – Fondation Oberle, Allemagne – Landesstiftung Baden – Württemberg, Allemagne – Afrika-Fonds, Peter und Maria Stingl, Allemagne – UNICEF – Pro Victimis, Suisse – FAC (Fond d'Aide et de Coopération), France – PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) – Bureau International du Travail (BIT) IPEC – Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) – Save the Children – Thémis, France – Les Ministères de la Justice, des Affaires Sociales et Familiales et les Ministères de la Jeunesse et des Sports des pays concernés – Les Ministères de la Défense, des Droits Humains en R. D. Congo – Handicap International – L'Ambassade d'Allemagne au Togo – Les Sœurs Franciscaines, Togo – OCDI, Togo – Le Foyer la Providence, Togo – Action contre le SIDA, Togo – L'ambassade de France en Côte d'Ivoire – L'association « Les Enfants d'Abidjan », France - L'association des Magistrats, Côte d'Ivoire – L'association des jeunes filles domestiques « Battantes », Côte d'Ivoire – L'Etat Ivoirien – RACH Gagnoa, Côte d'Ivoire – Fondation Liliane en Côte d'Ivoire – Le mouvement du NID en Côte d'Ivoire – ONUSIDA, Côte d'Ivoire – Le village Marie Dominique, Côte d'Ivoire – La ville d'Abidjan, Côte d'Ivoire – Le Rotary Club à Abidjan, Côte d'Ivoire – Les Frères des Ecoles Chrétiennes, Côte d'Ivoire – Le Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants, Côte d'Ivoire – La Nonciature Apostolique en Côte d'Ivoire – Solidaires pour agir ensemble, France – La CONADER, R. D. Congo – Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) – La Croix Rouge de Belgique – L'Association Nationale des Educateurs Sociaux en R. D. Congo (ANES) – Aide à l'Enfance défavorisée, R. D. Congo – Le Centre Africain de Formation Supérieure des Educateurs Sociaux en R. D. Congo – Mpokolo wa Muoyo, R. D. Congo – Le Réseau pour l'Intérêt Supérieur de l'Enfant, R. D. Congo - Les Frères Don Bosco, R. D. Congo – Les forces de la MONUC, R. D. Congo – Le Lions Club à Kinshasa, R. D. Congo – ENDA Jeunesse action, Sénégal – Les personnels des services d'AEMO, Sénégal – Kanuya, Mali – Le SAMU social, Mali – Terre de vie, Mali – Les communautés religieuses et les paroisses dans chacun des pays – Les Comités Locaux de Protection (adultes et juniors) – Les chefs de quartiers, les chefs religieux et les chefs traditionnels – Les radios locales qui nous facilitent les actions de sensibilisation.

Ainsi que tous nos collaborateurs engagés au quotidien sur le terrain, nos donateurs privés, les congrégations religieuses et les entreprises qui nous ont apporté leur contribution.

En mémoire d'Aloïs Erb

La fondation Aloïs Erb – partenaire du BICE

La perte d'Aloïs Erb (1932 – 1997), architecte et humaniste Suisse, fut la perte d'un grand défenseur de la cause des enfants en détresse, la perte d'un ami, d'un grand homme. Son œuvre perdure au travers de la maison qu'il a mise à la disposition du BICE et qui porte son nom : le CREA (Centre de Réhabilitation Erb Aloïs). Le CREA à Abidjan (Côte d'Ivoire) est une structure d'alternative à l'emprisonnement unique en Afrique de l'Ouest pour les enfants en conflit avec la loi.

« Mon frère Aloïs m'avait téléphoné le jour avant que la fatalité ne croise sa route, pour me dire qu'il avait enfin l'impression d'avoir fait une chose utile dans sa vie. Le centre de Réhabilitation me disait-il était son unique bonne réalisation et il était heureux et fier d'en avoir élaboré sa construction. C'est dans cette optique, par respect pour ce choix moral exprimé par notre frère, que nous participons, avec tous ses amis, à la poursuite de cette action. Nous avons aussi l'aide de nombreux donateurs qui choisissent de nous soutenir car ils ont confiance en notre action parce qu'ils sont confortés dans la certitude que la totalité de leurs versements va au CREA, sans subir de ponction.

L'aide que nous arrivons à apporter au CREA par la Fondation Aloïs Erb est pour nous tous une manière de perpétuer l'œuvre d' Aloïs. »

Bernhard Erb
Secrétaire

Rita Erb
Présidente

Le CREA propose aux enfants et adolescents qui se trouvent en conflit avec la loi une alternative à l'emprisonnement.
Le personnel encadrant du BICE les accompagne de très près sur ce chemin difficile de réintégration familiale et sociale

Dépenses pour les projets en Afrique

Euro 9.869.858

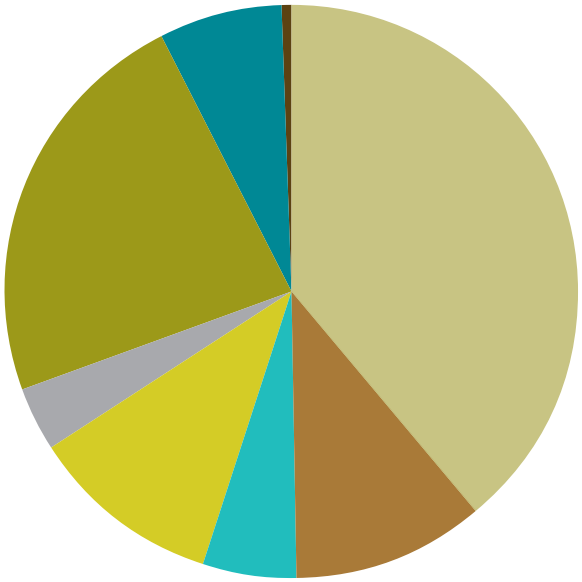

Euro 3.839.243 Enfants privés de liberté et mères détenues avec leurs enfants (38,9%)
Mali, Guinée, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, R. D. Congo

Euro 1.073.230 Jeunes Filles Portefaix (10,9%)
Togo

Euro 534.453 Jeunes Filles Domestiques (5,4%)
Côte d'Ivoire

Euro 1.066.870 Enfants de la rue (10,8%)
Côte d'Ivoire

Euro 340.775 Enfants handicapés (3,5%)
Côte d'Ivoire

Euro 2.278.015 Enfants soldats et enfants victimes des conflits armés (23,1%)
Libéria, R. D. Congo

Euro 685.502 Enfants abusés/exploités (6,9%)
Mali, R. D. Congo

Euro 51.770 Divers (0,5%)

Recettes selon source 1996 – 2005

Euro 11.739.718*

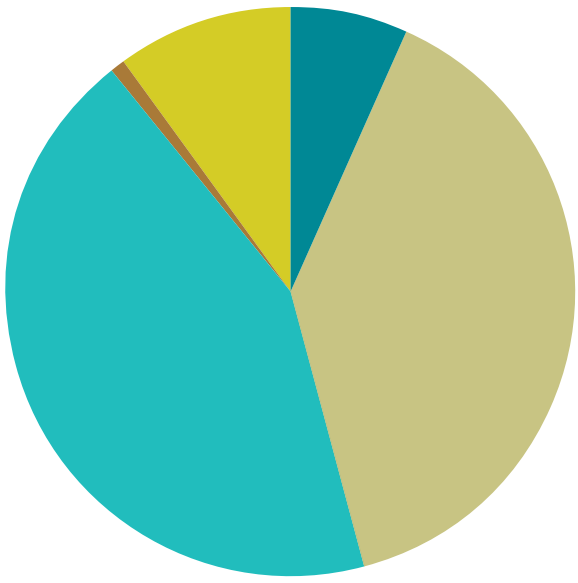

Euro 806.286 Dons privès (6,9%)

Euro 4.572.810 Fonds publics** (39,0%)
(Commission Européenne ; Gouvernement Belge ; SIDA/ASDI ; Suède ; ...)

Euro 5.110.638 Fonds institutionnels privés (43,5%)
(Kindermissionswerk, Allemagne ; Cordaid, Pays-Bas ; ...)

Euro 94.552 Divers (0,8%)
(Intérêts, vente de produits artisanaux)

Euro 1.155.432 Subventions BICE (9,8%) pour le fonctionnement de la Délégation pour l'Afrique

* Y compris les subventions reçues en avance pour 2006
** Comprend aussi une quote-part de frais institutionnels

Bilan comparatif du total des recettes sur 10 ans 1996 – 2005 en EURO

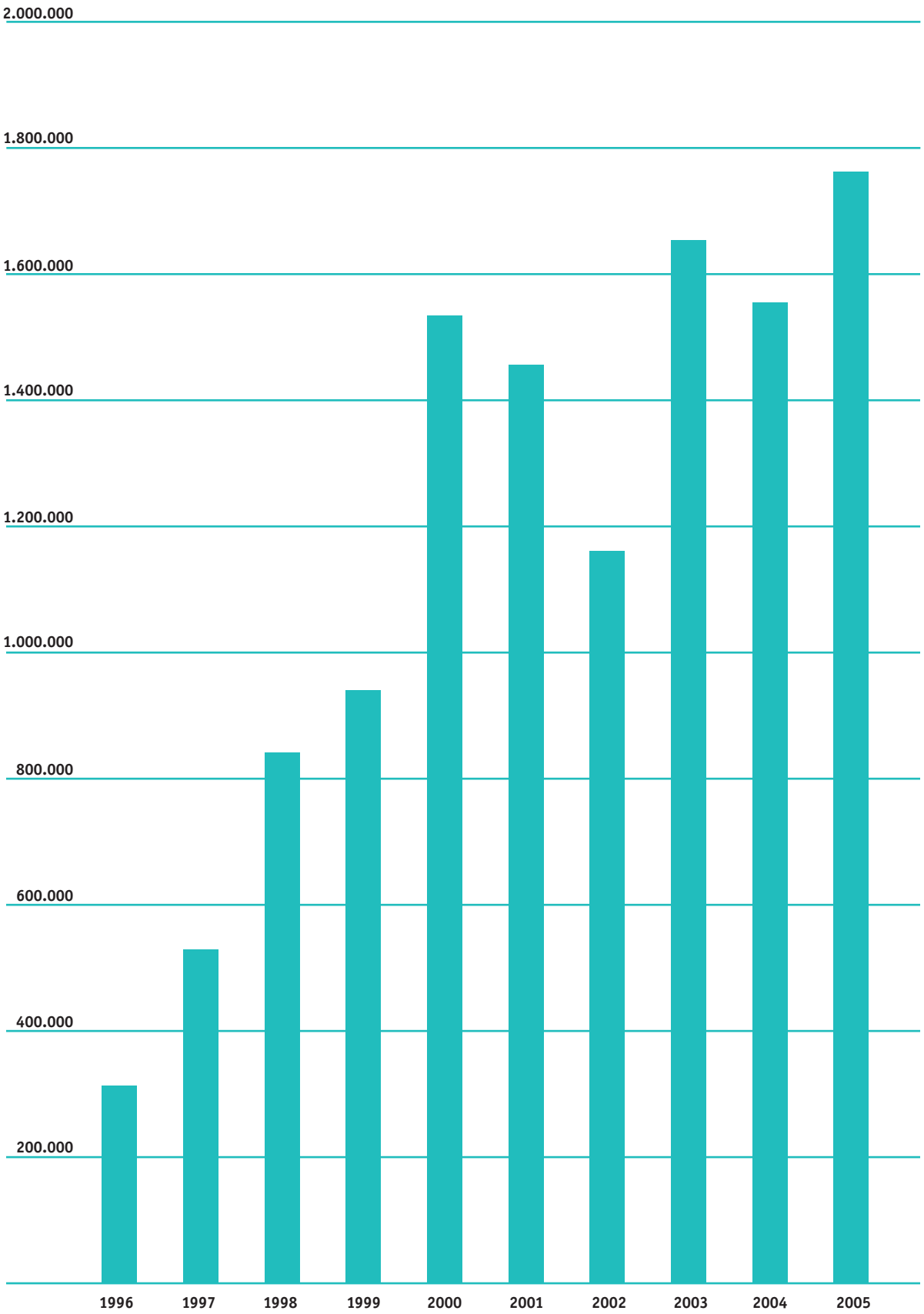

Impressum

Edition Délégation du BICE pour l'Afrique
Bureau International Catholique de l'Enfance avec
BICE Deutschland e.V. – Organisation Internationale des Droits de l'Enfant

Schillerstraße 16
77933 Lahr (Allemagne)
T : 0049 7821 388 55
F : 0049 7821 985 755
bice.d@t-online.de | bice.lahr@bice.org
www.bice.org | www.bicedeutschland.de

N° de compte 4044 Sparkasse Offenburg/Ortenau
Code bancaire 664 500 50
BIC SOLADES10FG
IBAN DE 86 664500500000004044

Rédaction Horst Buchmann, Elisabeth Munsch, Natacha Neulen,
Christa Maria Holte, Katja Zug
Photos médiathèque BICE et BICE Deutschland e.V., Jacky Naegelen (BICE, Reuters)
Impression graphique Erasmi + Stein, Stephanie Roderer, München, Allemagne
Impression Druckerei Kössinger, Schierling, Allemagne

Nous remercions le bureau Erasmi + Stein pour les prestations de composition graphique qu'ils mettent gratuitement à notre disposition. Merci également à l'imprimerie Kössinger qui a imprimé ce rapport à prix coûtant. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants.

Délégation du BICE pour l'Afrique
Bureau International Catholique de l'Enfance avec
BICE Deutschland e.V.
Organisation Internationale des Droits de l'Enfant
International Children's Rights Organisation

Schillerstrasse 16
D-77933 Lahr
T : 00 49 7821 388 55
F : 00 49 7821 985 755
bice.d@t-online.de
bice.lahr@bice.org
www.bice.org
www.bicedeutschland.de

Compte bancaire
4044
Sparkasse Offenburg/Ortenau
Code bancaire : 664 500 50
BIC: SOLADES10FG
IBAN: DE 86 664500500000004044

Deutsches Zentralinstitut für soziale Fragen/DZI

DZI Spenden-Siegel: Geprüft + Empfohlen